



AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers
2 rue André Le Nôtre
F-49 045 Angers Cedex 01
Tel : 02.41.22.54.54 / Fax : 02.41.22.55.94
Direction-angers@agrocampus-ouest.fr



SETUR
16 rue de la Croix aux Potiers – BP 97637
35 176 Chartres-de-Bretagne Cedex
Tel : 02.99.41.35.35 / Fax : 02.99.41.34.34
setur@setur.fr

Mémoire de Fin d'Études

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Horticoles et du Paysage

Année universitaire : 2012 - 2013

Spécialité : Paysage

Spécialisation ou option : Maitrise d'Œuvre et Ingénierie

Quels sont les apports de la concertation dans les projets d'aménagements urbains ?

Par : Soizic MARTINEAU

*Volet à renseigner par l'enseignant responsable de l'option/spécialisation
(version définitive)*
ou son représentant

Date : .../.../... Signature
diffusion : Oui Non

Bon pour dépôt

Autorisation de

Devant le jury : Nathalie CARCAUD, Elise GEISLER, Delphine ROUXEL

Soutenu à Angers, le 27 septembre 2013

Sous la présidence de : Nathalie CARCAUD

Maître de stage : Delphine ROUXEL

Enseignant référent : Elise GEISLER

*"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent
que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST".*

Fiche de confidentialité et de diffusion du mémoire

Cadre lié à la confidentialité :

Aucune confidentialité ne sera prise en compte si la durée n'en est pas précisée.

Préciser les limites de la confidentialité ⁽²⁾ :

➤ Confidentialité absolue : oui non

(ni consultation, ni prêt)

➤ Si oui 1 an 5 ans 10 ans

Le maître de stage ⁽⁴⁾,

Cadre lié à la diffusion du mémoire :

A l'issue de la période de confidentialité et/ou si le mémoire est validé diffusable sur la page de couverture, il sera diffusé sur les bases de données documentaires nationales et internationales selon les règles définies ci-dessous :

Diffusion de la version numérique **du mémoire** : oui non

Référence bibliographique diffusable ⁽³⁾ : oui non

Résumé diffusable : oui non

Mémoire papier consultable sur place : oui non

Reproduction autorisée du mémoire : oui non

Prêt autorisé du mémoire papier : oui non

.....
Diffusion de la version numérique **du résumé** : oui non

↳ Si oui, l'auteur ⁽¹⁾ complète l'autorisation suivante :

Je soussigné(e) _____, propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.

Date :

Signature :

Rennes/Angers, le

L'auteur ⁽¹⁾,

L'enseignant référent
ou son représentant

(1) auteur = étudiant qui réalise son mémoire de fin d'études

(2) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'AGROCAMPUS OUEST s'engagent à respecter cette confidentialité.

(3) La référence bibliographique (= Nom de l'auteur, titre du mémoire, année de soutenance, diplôme, spécialité et spécialisation/Option)) sera signalée dans les bases de données documentaires sans le résumé.

(4) Signature et cachet de l'organisme

Remerciements

Je voudrais remercier Delphine pour ses explications malgré son emploi du temps très chargé.

Je tenais aussi à remercier tout particulièrement Elise pour ses conseils éclairés, sa rapidité de réponse ainsi qu'à son attention au bon déroulement du stage.

Je tenais également à remercier les collègues encore présents à SETUR :

Aurélien pour ses explications autocadiennes, Benoît pour la découverte virtuelle de Cobac Parc, Christelle pour sa gentillesse, Etienne pour son challenge chaise-longue, Frédéric pour la découverte des signes astrologiques, Linda pour sa facilité à me faire peur, Louise pour son accompagnement, Mathieu pour sa frayeur des guêpes et sa disponibilité pour tous mes dépannages informatiques, Maxime pour ses jeux de mots foudroyants, Nadine notre seconde maman à tous, Nathalie pour ses délicieux gâteaux, Nathalie pour ses histoires, Nicolas pour ses avions en papier et son humour, Philippe pour ses jeux de mots tordus, Pierre-Arnaud pour ses superbes impressions Autocad, Ronan pour sa cordialité ;

Et les collègues qui ont été présents à SETUR et ne le sont plus :

Clément pour son accueil et ses nombreuses explications, Frédérique pour ses jeux de mots encore plus tordus que ceux de Philippe, Julie pour son humour et la découverte du hockey sub-aquatique, Pascale pour sa gentillesse et Pascal pour ses tee-shirts.

Je souhaitais aussi remercier de tout cœur Nico, pour son soutien au quotidien et ses réflexions fort justes, mes parents trop cools, Didi first toujours souriante, Basile pour ses avis toujours très pertinents (et piquants), et Céline pour ses très précieux conseils.

Enfin, je tenais à remercier les ex-habitants du 118 rue de Létanduère, pour ces deux ans passés ensemble.

Sommaire

Introduction	1
I. « Etat de l'art » de la concertation	2
1.1. Historique de la concertation : les conditions d'apparition de la concertation	2
1.2. Définition des différents types de concertation et leur déroulement.....	5
1.3. Définition des étapes qui peuvent constituer une concertation	6
1.3.1. Le commencement de la concertation.....	6
1.3.2. Le contexte	7
1.3.3. Les objectifs.....	7
1.3.4. Le choix des acteurs	8
1.3.5. Le rôle des acteurs	8
1.3.6. La mise en œuvre	9
1.3.7. Le bilan, la restitution	10
1.3.8. L'évaluation.....	10
1.4. Les outils à disposition pour la concertation	11
II. Des exemples de concertation	13
2.1. Réaménagement d'un espace public à Ploemeur à fort potentiel mais très mal exploité	13
2.1.1. Contexte : une structure urbaine ancienne	13
2.1.2. Mode de concertation choisi : des ateliers participatifs	17
2.1.3. Résultats : une population motivée par le projet	19
2.2. Aménagement d'un quartier d'habitat à Saint-Lunaire sous forme d'éco-hameau	20
2.2.1. Contexte : un village balnéaire et son arrière-pays bocager	20
2.2.2. Mode de concertation choisi : des ateliers d'information et de co-création.....	23
2.2.3. Résultats : une vision partagée	24
III. Comparaison et analyse des concertations de Ploemeur et Saint-Lunaire	28
3.1. Les difficultés rencontrées.....	28
3.1.1. Ploemeur : des élus très impliqués	28
3.1.2. Saint-Lunaire : un début de concertation difficile	28
3.2. Les avancées, points positifs	28
3.2.1. Ploemeur : une confiance accordée	28
3.2.2. Saint-Lunaire : un apprentissage du vivre ensemble	29
IV. Nouvelle définition de la concertation au regard des expériences de terrain réalisées à Ploemeur et à Saint-Lunaire	32
V. Conclusion	35
VI. Bibliographie	39
VII. Sitographie	40

Liste des abréviations, glossaire

- CNDP : Commission Nationale de Débat Public
 - NIABY : Not In Anybody's Back Yard, extension du terme NYMBY
 - NYMBY : Not In My Back Yard, terme décrivant l'opposition par des citoyens à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront les nuisances.
 - OGM : Organisme Génétiquement Modifié
 - PLU : Plan Local d'Urbanisme
 - SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
 - SRU : Solidarité sur le Renouvellement Urbain
 - ZU : Zone Urbaine
-
- Technocratie : C'est une forme de gouvernement où la place des experts techniques et de leurs méthodes est centrale dans leurs prises de décisions.
 - Sociotope : lieu tel qu'il est couramment perçu et pratiqué par les usagers dans une culture déterminée.

Liste des annexes

Annexe I : Tableau récapitulatif des réponses des futurs habitants du lotissement de Saint-Lunaire au questionnaire sur leurs envies d'habitat.

Liste des illustrations

Figure 1 : Article du Monde, « Au pays des frondes contre les ‘grands projets inutiles’ »	4
Figure 2 : (a) Article du Monde, « La remise en cause d’un pouvoir centralisé et du bétonnage des terres agricoles » ; (b) article de la revue S!lence, « Les grands projets inutiles imposés, nouveaux éléphants blancs... »	4
Figure 3 : Article de Rue89, « La carte des 100 (et quelques) grands projets jugés ‘inutiles et imposés’ »	5
Figure 4 : Les phases de la concertation d’après Christophe Voineau.....	7
Figure 5 : Situation de la ville de Ploemeur.....	13
Figure 6 : Situation géographique des différents éléments du patrimoine de la commune de Ploemeur.....	14
Figure 7 : Croix de Kerduellic à gauche (2010) et site mégalithique de Crugélic (2011)	14
Figure 8 : Exemple d’une carte représentant les sociotopes sur l’espace urbain de la ville de Ploemeur.....	15
Figure 9 : Localisation du site d’étude dans la ville de Ploemeur	15
Figure 10 : Visualisation des périmètres d’étude pour le projet de rénovation urbaine de la ville de Ploemeur.....	16
Figure 11 : Esquisse n°1 présentée aux participants de l’atelier de concertation	17
Figure 12 : Esquisse n°2 présentée aux participants de l’atelier de concertation	18
Figure 13 : Carte vierge du quartier Est de la ville de Ploemeur où les participants ont pu écrire leurs différentes remarques	19
Figure 14 : Situation de la ville de Saint-lunaire	20
Figure 15 : (a) Grand hôtel de Saint-lunaire depuis la plage de Longchamp (2010), (b) Allée couverte de la Plate Roche (2010), (c) Les villas balnéaires de Saint-lunaire (2003), (d) La vieille église de Saint-lunaire (2010).....	21
Figure 16 : Localisation du site d’étude dans la ville de Saint-lunaire	22
Figure 17 : Position de la parcelle du futur projet d’habitat sur la commune de Saint-Lunaire.....	22
Figure 18 : Extrait des ateliers présentés pendant la concertation. (a) atelier n°1 sur une présentation générale du projet, (b) atelier n°2 sur l’énergie, (c) atelier n°3 sur les formes urbaines et les déplacements, (d) atelier n°4 sur l’architecture de la maison, (e) atelier n°5 sur des schémas d’aménagement et (f) atelier n°6 sur l’avant-projet final	23
Figure 19 : Tableau de propositions sur divers thème liés à l’habitat individuel pour connaître les aspirations des participants et futurs habitants du quartier.....	24
Figure 20 : Partie du quartier qui va être construit et qui permet de loger tous les participants de la concertation	25
Figure 21 : Esquisse représentant la place centrale, lieu de repos et de convivialité, dans la commune de Saint-Lunaire	26
Figure 22 : Esquisse représentant l’ambiance d’une des placettes pour le futur lotissement de Saint-Lunaire	26
Figure 23 : Qualification des fonctions des espaces composant le futur lotissement. Les couleurs foncées représentent le quartier très prochainement créé et les couleurs claires la future extension.....	27

Figure 24 : Coupe représentant le fonctionnement de la voirie au sein du lotissement de Saint-Lunaire.....	27
Figure 25 : Esquisse représentant l'espace vert à l'Est du lotissement de Saint-Lunaire, où pourront jouer les enfants.....	27
Figure 26 : Première visualisation du quartier d'après les premières envies des futurs habitants du quartier.....	29
Figure 27 : Principe général de l'aménagement d'un quartier d'habitat.....	30
Figure 28 : Orientation générale des aménagements en décidant de la position géographique des espaces.....	30
Figure 29 : Plan final de l'ensemble du lotissement au stade d'avant-projet détaillé, validé par tous les participants.....	31
Tableau 1 : Liste des outils moins institutionnels mis à disposition pour la concertation	11
Tableau 2 : Extrait de la compilation des différents tableaux complétés par les participants pour synthétiser leurs demandes.....	25

Introduction

La concertation est un thème devenu courant dans la sphère de l'aménagement, on pourrait même affirmer que c'est un outil qui fait l'objet d'un certain engouement. En effet, de nombreux bureaux d'études justifient les choix de leurs aménagements par des processus de concertation, tandis qu'un nombre important d'élus ou de collectivités territoriales sont très demandeurs pour intégrer une concertation dans le processus de construction de leur territoire (Atger, 2000). Les meilleurs projets ne sont plus toujours ceux qui sont techniquement les plus aboutis mais ceux qui arrivent à apporter une solution technique tout en étant accepté par le plus d'acteurs (population, élus, investisseurs...) (Atger, 2000). Ce n'est pas un changement total ou une révolution dans le monde de l'aménagement car il y a toujours eu des négociations faites autour des projets d'aménagement. Le changement s'opère dans le fait que cette concertation/négociation n'est plus considérée comme un ajustement au projet initial mais comme une méthode qui permet d'élaborer un projet (Germeau *et al.*, 2002). Le terme « concertation » a ainsi émergé, et il est défini par le Larousse (Merlet, 2005) comme une « pratique qui consiste à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées ».

Ainsi, dans les bureaux d'études d'urbanisme ou de paysage, ou encore dans une structure en lien avec le développement territorial, il est inévitable d'aborder cet outil. Il devient alors indispensable d'en saisir les tenants et les aboutissants. De ce fait, une des premières choses auxquelles j'ai été confrontée pendant mon stage à « Setur » fut de continuer un travail de concertation mis en place sur la commune de Saint-Lunaire.

Le bureau d'études « Setur », qui est un cabinet indépendant, est localisé à Chartres-de-Bretagne, près de Rennes. « Setur » travaille sur des projets dans les domaines de l'aménagement urbain à l'ingénierie sportive, en passant par la gestion de l'eau, du paysage et de la biodiversité. Ces domaines sont complétés par un secteur dédié à la gestion de chantier. La société est organisée en quatre pôles : aménagement, infrastructure, travaux et administratif. Le pôle aménagement, auquel j'étais rattaché, planifie les aménagements (phase de programmation et création). Il est composé de paysagistes, urbanistes et architectes. Le pôle infrastructure planifie la mise en place technique des aménagements programmés. Il comprend des ingénieurs et des projeteurs. Le pôle travaux gère les chantiers effectués par SETUR, et cela revient aux conducteurs de travaux. Enfin le pôle administratif, aide les différents salariés à organiser leur travail : rédaction de compte-rendu, courrier, réponse aux cahiers des charges...

« Setur » dans le cadre de ses activités répond donc à des missions de concertation.

Mais que signifie ce mot, cet outil « concertation » ? Comment-est-elle réellement mise en place ? Comment les bureaux d'études s'organisent-ils avec ce nouvel outil ? Quels sont les apports de la concertation dans les projets d'aménagements ?

De nombreuses études ont été menées pour définir ce qu'était la concertation et une panoplie d'outils semblent disponibles pour répondre aux différentes missions de concertation. Il est possible que des méthodes soient recherchées à être mises en place dans les bureaux d'études afin de gagner en efficacité et productivité. Toutes ces concertations paraissent apporter des points positifs (créativité, respect des populations concernées...) et des points négatifs (coût, gestion du temps...).

Pour essayer de répondre à ces interrogations, deux terrains d'études sont choisis. L'un mis en place sous la forme d'une concertation/information/débat sur une rénovation urbaine d'un quartier. L'autre portant sur une concertation/co-création d'un habitat sous forme d'éco-hameau. Ces deux projets se situent en Bretagne, l'un dans le Morbihan, l'autre

dans l'Ille-et-Vilaine. Ils seront comparés par le biais d'une analyse entre les points positifs qu'ils ont semblé apporter au projet, aux points négatifs qui ont pu être rencontrés au cours de la démarche participative.

Dans le but de clarifier et de rendre compte de cette démarche, dans un premier temps nous aborderons l'historique de la concertation accompagné de quelques définitions indispensables pour appréhender cette rédaction. Dans cette même partie nous détaillerons quelles sont les grandes étapes de la concertation et les outils liés à ces étapes. Dans un deuxième temps, deux exemples de concertations suivis au cours du stage, seront détaillés, puis seront comparés dans une troisième partie. De l'analyse bibliographique et de l'expérience vécue sur le terrain nous dégagerons une nouvelle définition de la concertation. Une conclusion permettra de décider quels sont les enjeux des processus de concertation au regard de cette recherche.

I. « État de l'art » et définition de la concertation

1.1. Historique de la concertation : les conditions d'apparition de la concertation

La notion de concertation peut être définie de la manière suivante : « Processus d'organisation d'une réflexion en commun sur un projet par différents acteurs concernés, dans le but d'optimiser ce projet dans ses objectifs et dans la réponse qu'il apporte » (Desmarais, 2012). Elle se base sur un élément simple : où peut-on trouver l'information la plus juste quand on travaille sur un projet de territoire ? La réponse pouvant être : en échangeant avec les utilisateurs du lieu par l'utilisation de leurs connaissances privées du site. La concertation est intimement liée au concept de développement durable (1992, sommet de Rio) (Athiel, 2005). Ainsi dans les années 1990 le cadre juridique français de la concertation se développe, elle devient de plus en plus prescrite sans pour autant indiquer la forme qu'elle doit prendre. En 1992, la « Circulaire Bianco » propose d'instaurer un débat démocratique sur la conception des grandes infrastructures décidées par l'Etat. En 1995, la « Loi Barnier » instaure des débats publics (création de la Commission Nationale de Débat Public (CNDP)) pour renforcer la protection de l'environnement. La Charte de la concertation (1996) est créée par le ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Puis en 1998, la convention d'Aarhus d'envergure internationale promeut un accès à l'information du public, ainsi que sa participation aux processus décisionnels et l'accès à la justice en matière d'environnement. Il est aussi spécifié dans le Code de l'urbanisme (art. L. 300-2 et R300-1) les règles à suivre pour la concertation en cas d'aménagement en Zone Urbaine mais sans en préciser pas les modalités). En 1999, la « loi Voynet » instaure les conseils de développement pour les agglomérations et les pays. En 2000, la loi SRU (Solidarité sur le Renouvellement Urbain) généralise l'obligation d'instaurer une concertation avant toute élaboration ou révision d'un SCOT (Schéma de COhérence Territorial) ou PLU (Plan Local d'Urbanisme). Enfin le Grenelle 2 (2010) apporte des modifications significatives pour inciter à plus de concertation dans le domaine de l'environnement.

Concertation et juridiction ont évolué parallèlement. La concertation est aussi plus présente du fait de la décentralisation (l'Etat n'est plus le seul décisionnaire) et de la politique de l'Union Européenne qui perturbe la lisibilité des décisions (Gaspard et Jésus, 2011). Ces modifications ont créé un rapprochement entre niveau de décision et niveau d'action. A ceci s'ajoute la crise de confiance dans la capacité des institutions démocratiques à représenter les aspirations des populations, associée à une gestion de risques nouveaux plus complexes que précédemment (pollution diffuse, OGM...) (Bouis *et al.*, 2011). Ainsi la nature complexe et transversale des questions sur l'environnement engendre un mode de prise des décisions faisant appel à une diversité d'acteurs. Les décisions ne sont plus prises par un nombre restreint de protagonistes mais par une multitude d'avis émergeant de nombreux figurants (Chouvet, 2007). Ceci est corrélé avec la multiplication des intervenants dans le domaine de l'environnement entraînant davantage de désaccords (Lacroix, 2008). Tous ces faits font que la concertation semble alors répondre à ce changement.

Enfin la société actuelle est composée d'usagers qui ont plus de temps libre, un niveau d'éducation plus élevé et ont la possibilité de créer des associations, laissant davantage de place pour le questionnement sur l'environnement proche. Ainsi, il n'est plus rare de trouver des échos de ces préoccupations citoyennes dans les médias (Barroux, *et al.*, 2013 ; Barroux, 2013 ; Caillat et Pelletier, 2013). Les articles parus cette année dans le journal « Le Monde » (cf. figure 1 et 2) ou encore sur le site d'information « Rue89 » (cf. figure 3) en passant par la revue « Silence » avec son article sur « Les grands projets inutiles imposés, nouveaux éléphants blancs... », sont des reflets de l'attachement au territoire qui se développe chez les citoyens.

Infrastructures
L'aéroport Notre-Dame-des-Landes
Le projet d'une nouvelle rotonde à la gare de Paris
A Nantes, la possibilité d'un ZAD
Autres sites

Urbanisme
Nantes, rénové et délimité!
La mise en place de l'axe de la gare de Paris
Le quartier de Sancy, les droits de pavés de Paris
Les projets de NDL, le rôle de l'État
Autres sites

Energies
A la recherche de pétrole de schiste en France
Ces données sur les projets de la fin du gaz de schiste
En Normandie, la ligne électrique de bris des câbles
Une scierie dans le Morvan
Dossier : l'écologie et le bouage pour l'énergie
Autres sites

Déchets
Le traitement de déchets en service de décharge
La France se mobilise contre l'incinération des déchets
Les sites de tri et de méthanisation
Autres sites

Sport
Grand stade de la gare de Paris
Autres sites

**Notre-Dame-des-Landes
Loire-Atlantique**

La convergence des luttes
Le Monde | 18.12.2012



L'esprit de résistance imprègne tant le bocage de Notre-Dame-des-Landes que tous les toponymes y ont pris des noms de guerre. La ZAD, Zone d'aménagement différencié, où doit être construit le futur aéroport, est devenue Zone à défendre ; la Vacherie, une des exploitations agricoles qui y est incluse, s'est métamorphosée en Vache-rit. En lieu et place de ses terres, de ses quatre-vingt-dix vaches laitières et de son hangar peinturluré d'un "NON" sur un avion, doivent être construites la tour de contrôle et l'une des deux pistes du futur Aéroport Grand Ouest (AGO) – qui a cristallisé autour de lui les oppositions les plus variées, face à un projet d'aménagement vécu comme une opération de "bétonnage" aussi autoritaire qu'injustifiée. Au total, ils sont une quinzaine d'agriculteurs dont l'exploitation doit être intégralement touchée par l'aéroport, qui doit couvrir une zone de 1 850 hectares. Une bonne moitié d'entre eux a négocié à l'amiable la vente de ses terres, l'autre a été exproprié.

An pays des frondes contre les projets "saillants"
Les limites décriées des enquêtes publiques
"Notre-Dame-des-Landes, comme le Larzac hier, est le totem de nos inquiétudes"
En Allemagne, "les citoyens en colère" sont partout

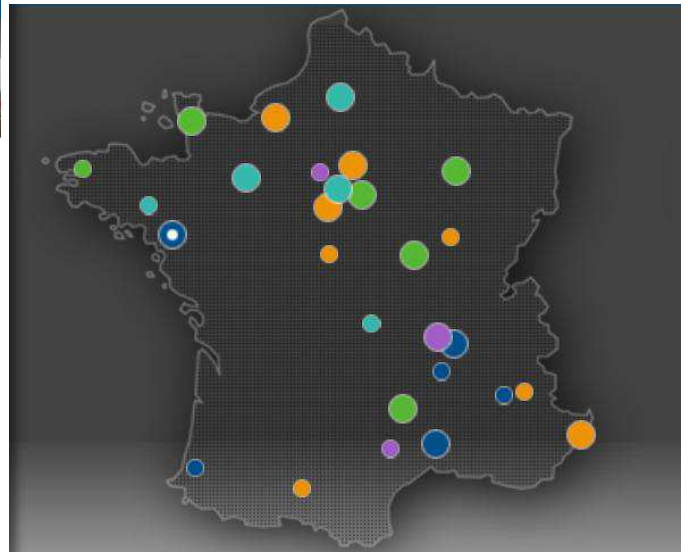


Figure 1 : Article du Monde « Tour de France des 'grands projets inutiles' » (lemonde.fr, 2013)

25 dossiers parmi les plus emblématiques

Infrastructures de transport

- 1 Aéroport de Notre-Dame-des-Landes
- 2 Ligne ferroviaire Lyon-Turin
- 3 Ligne à grande vitesse (LGV) Pays basque
- 4 Autoroute A51 Gap-Grenoble
- 5 Autoroute A45 Saint-Etienne-Lyon
- 6 Quatre voies Liaison est-ouest (entre A7 et A9) : Avignon.

Activité économique

- 7 Triangle de Gonesse (Ile-de-France) : Europa City
- 8 Val Tolosa, près de Toulouse
- 9 Eco Vallée, près de Nice
- 10 Projet de Décaathlon près d'Orléans
- 11 Ferme des Bouillions, près de Rouen
- 12 Ecoquartier sur des terres maraichères à Dijon

Energies

- 20 Mobilisation en Seine-et-Marne et dans le sud de la France contre l'exploitation d'huile et de gaz de schiste
- 21 Enfouissement des déchets nucléaires à Bure
- 22 Centrale électrique au gaz de Landivisiau
- 23 Scierie couplée à un incinérateur dans le Morvan
- 24 Ferme dite des 1 000 vaches en Picardie

Déchets

- 17 Centre de traitement et de stockage des déchets à Broc'hélande
- 18 Incinérateur à Clermont-Ferrand
- 19 Centre de tri et méthanisation à Romainville

Sport et loisirs

- 13 Grand stade de l'Olympique lyonnais
- 14 Agrandissement du centre d'entraînement du PSG
- 15 Center Parcs en Isère
- 16 Golf dans le Gard à Saint-Hilaire-de-Brethmas

SOURCE : LE MONDE



De nombreux citoyens s'interrogent sur la pertinence de projets pharaoniques : infrastructures liées au transport de personnes, de marchandises, d'énergie, de matières premières ou liées à la production (d'énergie, de biens...) ; complexes touristiques, sportifs ou commerciaux...

Vraie bombe pour les nombreuses collectivités territoriales qui attendent de voir se réaliser leurs projets d'infrastructures de transports, le rapport remis par Philippe Duron au gouvernement, jeudi 27 juin, est une aubaine pour ceux qui s'opposent au bétonnage du territoire. Le député socialiste du Calvados préconise la fin du "tout-TGV" et du "tout-autoroutes", et propose notamment le report (l'abandon ?) de nombreux projets de lignes à grande vitesse, comme Bordeaux-Hendaye, ou de tronçons d'autoroutes, tel l'A51 entre Gap et Grenoble, contestés localement.

Figure 2 : (a) Article du Monde, « La remise en cause d'un pouvoir centralisé et du bétonnage des terres agricoles » (lemonde.fr, 2013),
(b) Article de la revue S!lence, « Les grands projets inutiles imposés, nouveaux éléphants blancs... » (revuesilence.net, 2013)

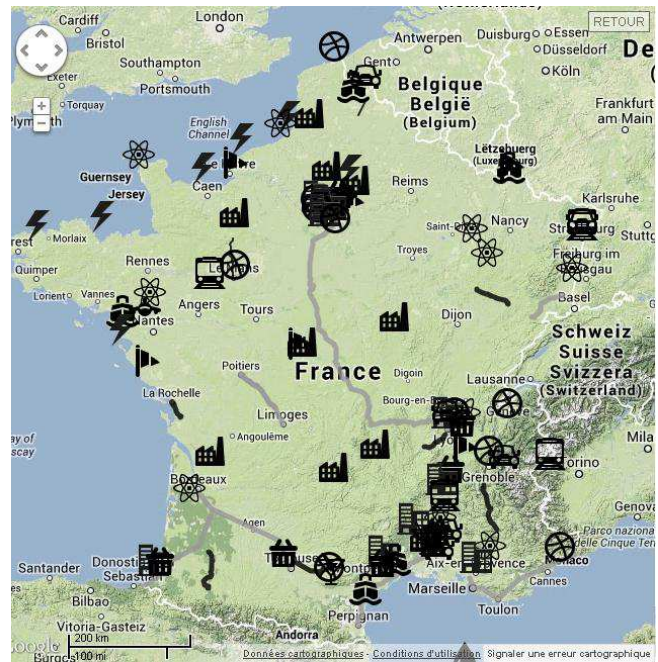


Figure 3 : article de Rue89, « La carte des 100 (et quelques) grands projets jugés 'inutiles et imposés' » (rue89.com, 2013)

1.2. Définitions des différents types de concertation et leur déroulement

Les différents modes de concertation peuvent être identifiés en mesurant l'importance donnée aux avis des différents acteurs (Blanc *et al.*, 2009). Si on part du degré zéro qui consiste à imposer un projet, on peut définir les différents niveaux de concertation. Le degré suivant, (le degré un) est celui de l'information. Elle consiste à donner des éléments. Dans ce niveau, il n'y a pas forcément d'attente de retours en particulier, puisque fournir des informations est différent de convaincre ou changer des comportements. Le prestataire se contente d'informer, et en poussant à l'extrême, peu importe que cela plaise ou non. Vient ensuite le degré deux qui est celui de la consultation. C'est une forme organisée de communication ascendante qui permet de connaître des opinions, avis et besoins. Mais ces avis ne sont pas forcément pris en compte (une partie peut être considérée et une autre délaissée). L'utilisateur ne participe pas à la décision mais, par ses remarques, facilite les choix du décideur. Le degré trois est celui de la concertation à proprement parler. C'est une demande d'avis avec la mise en place d'un dialogue : contre-proposition, prise en compte de l'avis public. Au sein de ce degré trois, différentes formes de concertations sont définies. Tout d'abord, il y a la concertation dite institutionnelle qui consiste à informer, consulter, débattre avec les services de l'Etat, les établissements publics et les élus des collectivités territoriales. La deuxième forme de la concertation est celle dite technique. Elle sert à recueillir l'avis des différents services techniques et autres experts techniques privés. Le dernier qualificatif donné à la concertation est celle dite citoyenne. C'est celle qui est la plus populaire et la plus à la mode puisqu'elle implique les acteurs de la société civile comme les associations, les riverains, le grand public, les acteurs socioprofessionnels... Enfin, le dernier niveau de la concertation (degré quatre) est celui de la participation qui peut aussi être appelée codécision. Le public, quel qu'il soit, participe à toutes les phases du projet, et c'est

un véritable partage des pouvoirs car il peut décider de quelles manières les aménagements peuvent être faits. Ce degré d'implication du public, nécessite une mise au point d'outils pédagogiques susceptibles de concerner chacun des participants.

Il est important de préciser la définition de certains mots qui sont souvent utilisés dans les processus de concertation. Ainsi le terme de conciliation apparaît de nombreuses fois. Cette méthode permet de confronter des points de vue quand il y a un blocage, dans le but d'arriver à un consensus. Deux autres termes qui reviennent régulièrement sont ceux d'intérêt général et d'utilité publique. L'intérêt général (qui est opposé à l'intérêt particulier) n'est pas la somme des intérêts particuliers mais une valeur supérieure qui concerne la société dans son ensemble. L'utilité publique est une valeur supérieure qui confère des droits à l'autorité dont le projet est reconnu d'utilité publique.

Enfin, dans ce mémoire, où il est question de concertation et donc d'acteurs, il semble bon de préciser sous quelles formes ces acteurs seront définis. Ils sont regroupés en trois catégories : les décideurs qui ont le pouvoir de décision et qui doivent se justifier de leur choix (élus), les intervenants ou techniciens qui sont les spécialistes, tout comme ceux qui interviennent pour répondre aux contraintes techniques, diplomatiques, juridiques...(bureaux d'étude ou services publics techniques) et les usagers (citoyens ou habitants) qui sont ceux qui sont concernés par le projet.

1.3. Définitions des étapes qui peuvent constituer une concertation

Pour bien englober ce que peut être la concertation, il est important de préciser le contexte général dans lequel peut se dérouler une concertation. Ces précisions se font dans un cadre de conseil pour réussir une concertation.

1.3.1. Le commencement de la concertation

La convention d'Aarhus propose de commencer le plus tôt possible la concertation « lorsque toutes les options et solutions sont encore envisageables et que le public peut exercer une réelle influence » (art. 6) (Athiel, 2005). Cela peut poser un problème car le projet peut être trop hypothétique et il rencontre alors une difficulté pour intéresser le public. La phase idéale de commencement selon Voineau/ADEME (2010) se situerait entre la phase un de cadrage du projet et la phase deux de spécification du projet (la phase trois étant la réalisation et la phase quatre l'exploitation) (cf. figure 4). Cela dépend aussi des objectifs de la concertation (cf. §1.3.3.) : s'agit-il d'une concertation portant sur des actions dans un domaine (la concertation se fait alors très en amont) ou concerne-t-elle la gestion des impacts (la concertation se fait alors au stade projet) ?

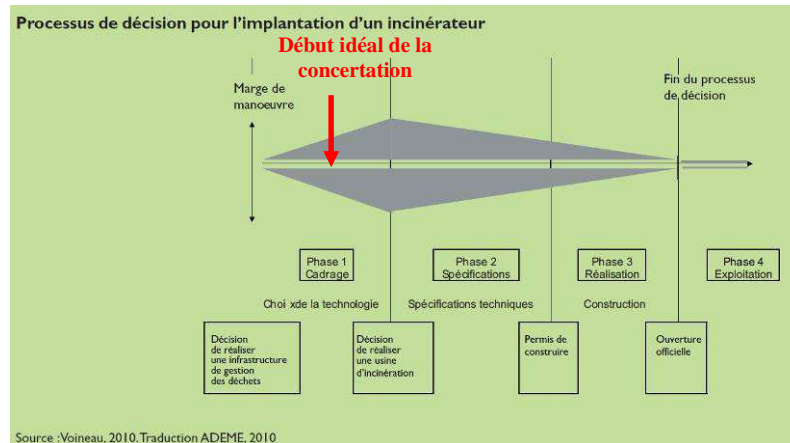


Figure 4 : Les phases de la concertation d'après Christophe Voineau (Voineau C. 2010, traduction ADEME 2010)

1.3.2. Le contexte

Il faut connaître le contexte pour pouvoir répondre aux quatre questions : qui ? quoi ? où ? comment ? (Chouvet, 2007). En répondant à la question « qui ? », on identifie les différents groupes sociaux, leurs valeurs, leurs représentations, leurs intérêts, leurs attentes et leurs relations entre eux. Il est nécessaire de les connaître et les comprendre pour repérer les convergences et les divergences. Ainsi, l'existence de conflits d'intérêts peut être révélée de cette manière. La question « quoi ? » permet de connaître le passé du projet, les relations des parties avec le(s) porteur(s) de projet, ses contraintes et ses opportunités. Avec la question « où ? », on analyse l'histoire du territoire, l'impact sur le projet, le périmètre concerné, l'état des lieux des actions de communications et de concertations passées (des concertations factices ou mal menées restent dans les mémoires et peuvent entraver les futures concertations). La question « comment ? » aide à examiner s'il y a une obligation légale de la concertation, on regarde si la concertation est une opportunité, on voit quelle est l'échelle de temps de la concertation et de ses objectifs (si certains apparaissent déjà).

1.3.3. Les objectifs

Il est très important de fixer un contenu : quel est l'objet de la concertation, la totalité du projet ou une partie seulement ? Il faut poser des objectifs à atteindre pour la concertation et les hiérarchiser (Gaspard et Jésus, 2011). Un repérage des décisions clés auxquelles il faut parvenir et à quel stade elles devront être prises doit être estimé. Un calendrier peut être créé pour aider à atteindre les objectifs. Les règles de fonctionnement doivent être établies clairement dès le début au sein de l'équipe du bureau d'étude et entre les différents acteurs. Ainsi une explication peut être donnée quant aux grandes étapes du projet, à l'organisation du travail de l'équipe de projet, à la hiérarchisation des actions proposées et enfin sur la préconisation de la transparence. Cette explication peut être complétée par la validation commune des règles, la clarification des porteurs ou des responsables du projet et sur la planification des dépenses. Il est important de définir les objectifs de la participation. Cela permet de clarifier les enjeux, de caractériser ce qui est attendu de la part des citoyens, de distinguer clairement les participants et les porteurs de projets et de donner et respecter les règles de fonctionnement.

1.3.4. Le choix des acteurs

Pour définir quels acteurs participeront à la concertation envisagée, quelques questions peuvent être posées :

- Quels sont les acteurs sans lesquels l'opération ne peut pas aboutir ?
- Qui sont les individus qui peuvent enrichir le projet par leur connaissance des lieux ?
- Quelles sont les personnes directement concernées par le projet ? Cette question peut être complétée par : qui tire bénéfice ou nuisance des opérations ?
- Y a-t-il des opposants ? Et quelles sont les raisons de leur opposition ?
- De qui l'opération bouleversera-t-elle les habitudes ?

On peut ainsi se tourner vers les comités de quartiers et les associations pour récolter les impressions générales.

1.3.5. Le rôle des acteurs

Il est nécessaire de clarifier le rôle des acteurs. Ils peuvent endosser trois rôles : décideur, technicien (aussi dénommé spécialiste) ou usager (aussi appelé citoyen, habitant) (Atger, 2000). Le décideur doit être clairement identifié car il porte la concertation et évite l'enlisement. Pour l'aider dans ses choix, le décideur peut se poser les questions suivantes pour chaque proposition : quelle est la valeur ajoutée du projet ? Quelle est la faisabilité technique du projet ? Quelle est sa recevabilité politique ? Y a-t-il atteinte à l'intérêt général ou à d'autres intérêts ? Quelle est l'incidence sur le budget et sur les délais du projet ? L'usager, de par sa présence, apporte un point de vue. Il ne connaît pas forcément l'ensemble du dossier et n'est pas obligé de faire des choix ou d'avoir un savoir-faire car c'est le rôle des techniciens. L'écoute est très importante, pour trouver les réponses à leurs demandes et leur fournir des explications cohérentes. Le technicien apporte un savoir spécialisé sur des aspects techniques du projet.

La difficulté dans ces exercices de concertation est qu'il est important pour chaque individu de ne pas vouloir assumer plusieurs rôles à la fois, et de respecter en quelque sorte « ses fonctions ». En effet, quand les rôles sont confondus, plusieurs scénarii peuvent avoir lieu (Chouvet, 2007). Tout d'abord, il peut y avoir un effet de lobbying. Le(s) décideur(s) ne décide(nt) pas indépendamment. Ainsi la consultation d'experts est souvent remise en cause dès lors qu'ils sont mobilisés, c'est-à-dire payés, par certains acteurs. La deuxième possibilité est la technocratie. Le résultat de cet effet est un aménagement dont la qualité principale est de prouver les capacités techniques des concepteurs, sans tenir compte de l'adaptation du projet aux besoins réels. Enfin le dernier cas, extrême, est tout simplement l'imposition de choix.

Les rôles au sein du groupe qui organise la concertation peuvent être répartis de plusieurs façons (Athiel M, 2005 ; Gaspard et Jésus, 2011 ; Bouis *et al.*, 2011). L' élu en charge du projet est le garant de l'intérêt général, et situe le projet dans le cadre de la politique de la communauté. Il ouvre et clôture les périodes-clés de la concertation. Il peut être un décideur. Le processus de concertation peut-être déstabilisant pour les élus car ils la considèrent parfois comme une remise en cause de leur légitimité. En effet, l' élu est issu d'un vote démocratique qui permet de légitimer sa position de décideur quand il est amené à prendre des décisions. Or, pendant le processus de concertation, il n'est pas rare de rencontrer des avis divergeants quant aux choix effectués par l' élu. Ils se sentent alors décrédibilisés et se demandent alors à quoi cela sert de représenter ses citoyens s'ils ne

respectent pas les décisions de l'élu. Leur légitimité est alors remise en cause. Il y a aussi les élus locaux concernés qui doivent être associés à la procédure. Ils ont généralement une bonne connaissance du territoire et de leurs enjeux. Ils ont notamment connaissance des projets antérieurs et des problèmes ou points positifs qu'ils ont apportés. Cependant il ne faut pas que leur facilité de prise de parole en public ne perturbent le déroulement de la concertation. Le chef de projet est le responsable technique du processus de concertation, c'est rarement le décideur. Le plus souvent il ne décide pas mais propose la stratégie de la concertation. Les référents techniques doivent être informés et associés à la validation du processus de concertation. Ils garantissent la faisabilité technique du projet. Le responsable financier est le conseiller financier du chef de projet, y compris pour la concertation. L'animateur vient en appui, il est chargé de faire en sorte que le dialogue s'installe entre les parties. Cette mission peut être assurée par le décideur ou un technicien mais pour plus de crédibilité, il est préférable qu'une tierce personne extérieure à la structure prenne en charge cette mission (on a alors une neutralité de l'animateur). L'animateur doit créer un climat de confiance en favorisant la reconnaissance mutuelle et le respect de chacun, sa légitimité doit être reconnue par tous les participants. Il ne pilote pas la stratégie de concertation mais propose les outils de communication/concertation. Il doit avoir une grande capacité d'écoute et identifie les objectifs principaux et les objectifs secondaires. Il est nécessaire de s'adapter à la taille du groupe. Elle joue un rôle important tout comme sa stabilité (présence d'un noyau de même personne de façon régulière).

À certains groupes d'acteurs correspondent des enjeux bien spécifiques. Par exemple, les populations fragilisées (personnes difficilement mobilisables ou peu informées du fait de leur position dans la société) demandent une attention particulière, et il faut souvent aller au-delà des processus mis en place pour le grand public pour les atteindre et les convier à la concertation. Concernant les acteurs économiques, la finalité première de leur activité ne rejoint pas forcément celle de la concertation, mais en favorisant leur association dans la démarche de concertation, tous les enjeux peuvent être mieux saisis et compris. Pour la population considérée comme « jeune », qui n'est pas forcément facilement mobilisable, il faut les encourager à penser et construire leur territoire qui sera le leur dans l'avenir. Leur dynamisme et leur capacité à s'adapter est très porteur dans un groupe de concertation. Le personnel territorial, qui a des connaissances spécifiques sur des sujets précis, doit faire l'effort d'adapter son vocabulaire technique à l'ensemble des citoyens tout en valorisant son savoir-faire. Enfin, concernant les acteurs institutionnels (service de l'Etat, collectivités territoriales, établissements publics) il est très important de bien cerner leurs objectifs, même si cela n'est pas toujours facile.

1.3.6. La mise en œuvre

La modalité de mise en œuvre dépend à la fois du contexte local, des objectifs assignés (construire une vision commune, gérer un conflit...), des ressources internes réservées pour la concertation et de l'obligation légale sur la concertation (Germeau *et al.*, 2002). Tous les échanges se doivent d'être transparents et il est nécessaire de tenir informés les différents partenaires par un système d'aller-retour entre les différentes parties. Il faut ainsi organiser le travail pour que ceux qui arrivent aux différents stades de la concertation puissent s'informer et se tourner vers le bon interlocuteur. Il est intéressant de prévoir un temps de maturation des avis, cependant les calendriers trop lâches (ou trop serrés) provoquent une perte d'efficacité de la concertation. Dans le premier cas, si les interventions sont trop espacées, l'intérêt diminue pour le projet et le maintien d'un groupe de personnes constant et motivé devient difficile. Dans le deuxième cas, des interventions trop serrées

demandent trop d'énergie aux participants, et leur présence n'est pas assurée car ils ont d'autres activités personnelles qui les empêchent de venir participer. Enfin, il faut faire attention au vocabulaire employé afin qu'il soit accessible à tous. Il peut être bon de définir quelques mots/concepts en amont pour éviter tous malentendus. On peut, par exemple, expliquer ce qu'on entend par réunion de conciliation, consultation du public... Ainsi l'enjeu est de répondre à la demande du spécialiste comme du non-spécialiste. Des documents de synthèses peuvent être disponibles, tout comme des documents plus techniques pour ceux qui souhaitent s'informer d'avantage.

1.3.7. Le Bilan, la restitution

Il est important de faire un bilan pour savoir comment la contribution des participants a été prise en compte dans la décision finale. Dans le cas contraire, il y a un risque de frustration des acteurs de la concertation. La décision finale est toujours un arbitrage entre différentes valeurs et différents intérêts. Elle doit donc être justifiée au regard des échanges (Atger, 2000 ; Germeau *et al.*, 2002).

1.3.8. L'évaluation

L'évaluation sert à estimer la réussite de la concertation et peut-être de trois types. Elle peut être ex-ante, c'est-à-dire avant le début du projet (les modalités d'évaluation sont fixées en amont de la consultation), au fil de l'eau soit pendant le projet ou ex-post, quand le projet est terminé (Atger, 2000 ; Germeau *et al.*, 2002). Elle est aussi importante que le bilan car elle permet de mieux tirer les leçons des succès et erreurs de la concertation. Elle évalue :

- La pertinence : dans quelles mesures le processus de concertation mis en œuvre répondait-il à un besoin ?
- L'efficacité : les objectifs ont-ils été atteints ?
- L'efficience : les moyens ont-ils bien été employés ? Y a-t-il eu du gaspillage ?
- La cohérence : dans quelle mesure les ressources mises en œuvre sont-elles cohérentes avec les objectifs fixés ?
- L'impact : les effets constatés de la concertation répondent-ils au problème identifié au départ par les porteurs de la concertation ? Y a-t-il des effets non voulus ou non anticipés ?

Les critères qui peuvent permettre d'évaluer une concertation vont de l'égalité des conditions d'accès aux débats à la transparence et traçabilité des débats en passant par la clarté des règles organisant les débats. On peut aussi considérer l'accessibilité des ressources ou encore la définition des rôles de chacun et la structuration voir la clarté du processus de décision (Lacroix, 2008).

1.4. Les outils à disposition pour la concertation

Pour mettre en place une concertation de la population, plusieurs moyens sont à disposition. Certains sont obligatoires tandis que d'autres sont moins institutionnels (Bouis *et al.*, 2011 ; Atger, 2000 ; Chouvet, 2007). Certains outils découlent de procédures juridiques obligatoires. Ainsi l'enquête publique est une intervention très en amont du projet et permet de prendre connaissance d'un projet avant qu'il ne soit définitivement arrêté. Cependant elle ne permet pas de prendre en compte des modifications importantes qui pourraient avoir lieu sur le projet. Quant au débat public, il porte sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet. Les acteurs concernés participent tout au long du processus de construction du projet. Il y a aussi les conseils de quartiers qui formulent des avis et des suggestions sur des thèmes de la vie quotidienne. Viennent ensuite des outils non obligatoires mais qui sont issus d'une volonté politique, comme le référendum local qui est une consultation facultative des citoyens sur un projet défini. Une charte de participation peut être édictée pour promouvoir la concertation sur tous les projets du territoire auxquels se rattache la charte. Enfin arrivent des outils moins institutionnels, listés dans le tableau 1, qui reprend pour chacun d'eux leurs atouts et inconvénients.

Tableau 1 : Liste des outils moins institutionnels mis à disposition pour la concertation (Martineau S., 2013)

Outils	Description	Atouts	Inconvénients
Le plan		- Simple d'utilisation pour symboliser des trajets, lieux d'implantation...	- Demande un apprentissage. - Ne représente que deux dimensions dans l'espace - Changement d'échelle à effectuer : pour y pallier, travailler avec des gabarits de voitures, arbres...
Photo aérienne		- Plus facile à lire qu'un plan (réalisme).	
Visite du site		- Prise en compte du lieu plus réelle	- Difficultés pour arpenter le site (végétation trop dense, déchets, propriété inaccessible...)
La préfiguration	- Principe de l'appartement témoin : marquage au sol de l'emprise d'un bâtiment, positionnement de perches pour les hauteurs.	- Bonne visualisation des emprises	- Pas toujours facile à mettre en œuvre
Les voyages d'études	- Abordent concrètement les sujets et comparent des sites semblables.	- Pertinent et constructif	- Coût
La photographie		- Délie la parole (description simple de ce qui est montré)	
Les expositions	- Affichage de photos, posters ou autres supports, organisé autour d'un thème	- Favorise l'organisation de conférences, réunions publiques - Touche des populations non disponibles (stabilité) de l'exposition	

Les maquettes		<ul style="list-style-type: none"> - Accessibilité du contexte géographique du projet (à toutes les échelles) - Compréhension plus simple que le plan (3D) 	- Coût
Projection, guide		<ul style="list-style-type: none"> - Facile à réaliser - Diffusable sur internet 	
Images virtuelles, photomontage		- Facilite la mise en situation du projet	- Distorsions de la réalité
Les ateliers	- Réunion où les participants sont amenés à donner leur avis sur le projet	- Recueil des avis des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessitent un savoir-faire dans la conduite de groupe - Accessibilité (horaire, connaissance de l'atelier)
Les techniques d'enquêtes	- Observatoires, entretiens, questionnaires	- Récolte beaucoup de données	<ul style="list-style-type: none"> - Un peu trop impersonnelles - L'échantillonnage peut parfois desservir le projet (non représentatif)
Les balades urbaines	- Expérimentation <i>in situ</i> (mi-chemin entre la visite de site et le voyage d'étude)	- Visualisation de la « grande » échelle dans laquelle s'inscrit le projet.	
Le dessin	- Schématique ou non	- Appropriation du projet	- Réticence si les participants n'ont pas l'habitude de dessiner ou estiment ne pas savoir dessiner
La technique des métaplans®	- Support d'animation : structure les discussions de groupe	- Bonne formation pour la gestion de groupe	- Coût (c'est une marque déposée)
Les Forums	- Discussion sur internet	<ul style="list-style-type: none"> - Atteint les jeunes générations - Evite déplacement 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte du contact humain - Gestion importante (suivi, synthèse, modération, identification claire des participants...)

II. Des exemples de concertation

2.1. Réaménagement d'un espace public à Ploemeur à fort potentiel mais très mal exploité

2.1.1. Contexte : une structure urbaine ancienne

La ville de Ploemeur est une commune du littoral Atlantique située dans le Morbihan, limitrophe des villes de Lorient, Larmor-Plage, Guidel et Quéven (cf. figure 5). Ploemeur, au large de laquelle se trouve l'île de Groix, compte 17 805 habitants (recensement 2010).



Figure 5 : Situation de la ville de Ploemeur
(Geoportail, Martineau S., 2013)

Etymologiquement, Ploemeur signifie « grande paroisse » (du breton *Ploue(v) Meur*) car elle fut l'une des communes les plus vastes du diocèse de Vannes, c'est pourquoi elle a eu pour surnom « la paroisse aux trente chapelles ». Se détacheront successivement de ce territoire les terres des communes actuelles de Lorient et Larmor-Plage.

La région est habitée depuis le néolithique comme l'attestent les menhirs et dolmens qui sont présents sur la commune (cf. figure 6). De ce fait, Ploemeur avec son territoire ouvert sur la mer (et ses plages), attirent de nombreux touristes. L'activité liée au tourisme occupe donc une place importante dans la commune, et on compte de nombreux campings, hôtels, restaurants... A l'Est de l'urbanisation de la ville de Ploemeur se trouve l'étang Saint-Mathurin. Un bois est situé au Nord-est de la commune, il contient un parc municipal appelé parc de Kerihuer qui renferme des arbres remarquables. Le GR 34 aussi appelé « sentier

des douaniers » qui longe la côte atlantique et manchote de la Bretagne, passe sur 17km sur les côtes de la commune de Ploemeur.

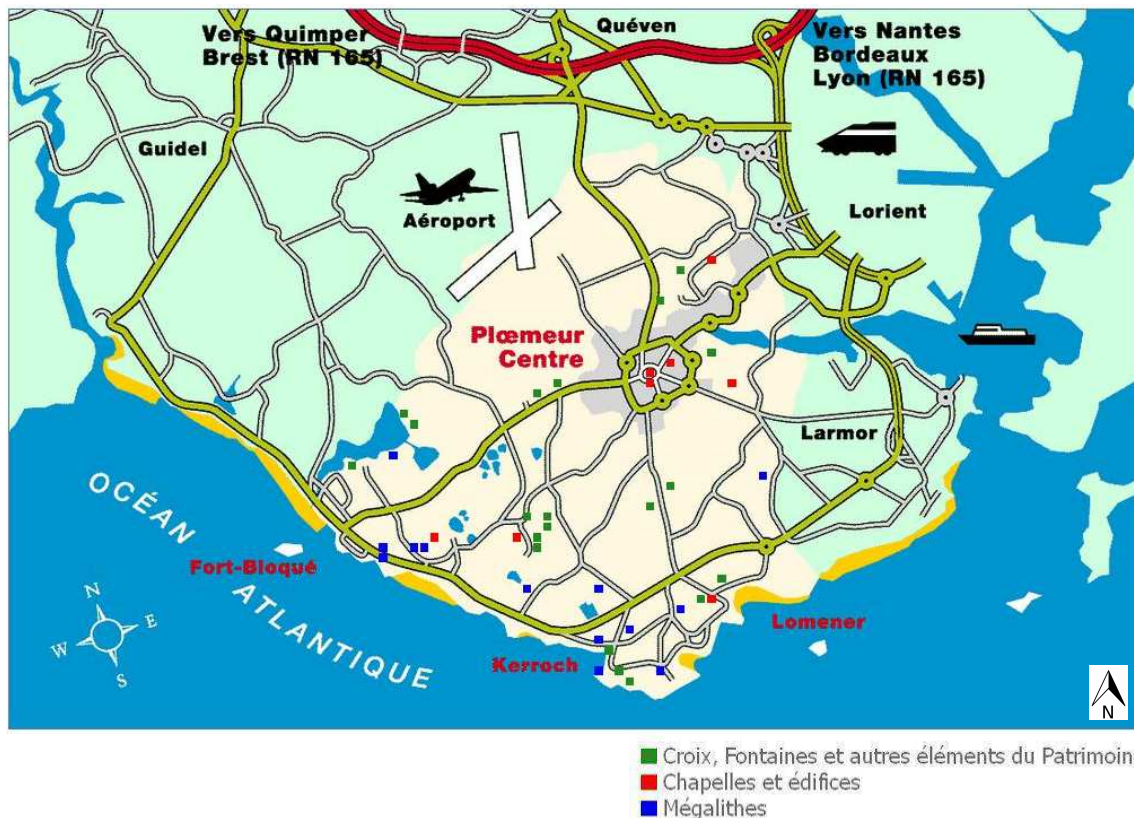


Figure 6 : Situation géographique des différents éléments du patrimoine de la commune de Ploemeur (ploemeur.com, 2013)

Quatre monuments historiques se trouvent sur le territoire de la commune. On y trouve la chapelle Sainte-Anne édifée aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, la croix de Kervegan (1613), la croix en schiste de Kerduellic (début ère chrétienne) (cf. figure 7) et la croix en granite de Kerduellic (début ère chrétienne).



Figure 7 : Croix de Kerduellic à gauche (2010) et site mégalithique de Crugélic (2011) (megalithes-bretons.fr, 2013)

Cependant de nombreux sites mégalithiques ont été détruits par l'activité agricole ou les carrières de kaolin. Les kaolins sont des argiles blanches et friables. C'est un produit de base pour la fabrication de la porcelaine et ils sont aussi utilisés dans l'industrie du papier, de la médecine ou encore de la cosmétique. Ces gisements sont exploités depuis leur découverte au début du XX^{ème} siècle. Les exploitations de kaolin se trouvent à l'Ouest et au Sud-est de la commune (cf. figure 5). Sur le territoire de la commune de Plomeur se trouve l'aéroport de Lorient-Bretagne-Sud qui est un aéroport civil et militaire. Il propose des vols à destination de la France (Paris, Biarritz, Caen...), ainsi que vers d'autres pays comme le Maroc, les Pays-Bas ou encore Allemagne.

En 2010 un travail de Marie-Lou Mure sur les sociotopes, qu'elle définit comme « lieu tel qu'il est couramment perçu et pratiqué par les usagers dans une culture déterminée », a été réalisé (cf. figure 8). Mure (2010) définit que la « démarche des sociotopes est basée sur les observations des usages effectifs (ou absence d'usages des gens) ». Ce travail a été fait en lien avec l'Agence d'urbanisme du Pays de Lorient.

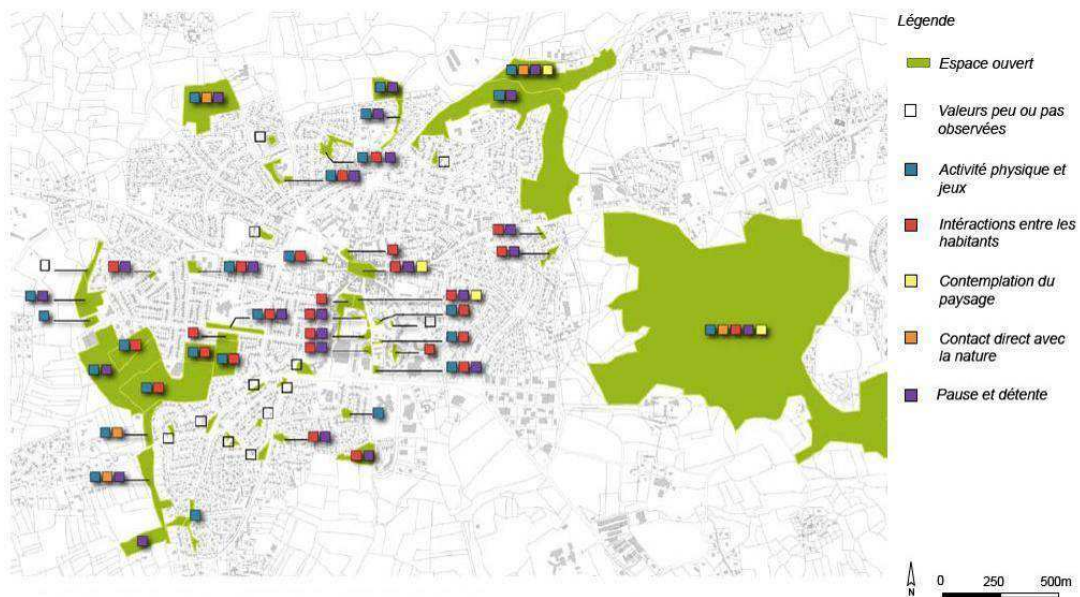


Figure 8 : Exemple d'une carte représentant les sociotopes sur l'espace urbain de la ville de Plomeur (M-L. Mure, 2010)

Le lieu de l'étude se situe en limite d'urbanisation, dans un quartier se situant dans la partie Est de Plomeur (cf. figure 9).



Figure 9 : Localisation du site d'étude dans la ville de Plomeur (IGN, Martineau S., 2013)

Le périmètre d'étude, situé tout à l'Est de la commune de Ploemeur, est le périmètre rouge représenté sur la figure 10 et il concerne principalement une réflexion/rénovation sur les différents complexes sportifs de ce quartier Est de la ville. Mais pour avoir une vision plus globale et proposer des aménagements en accord avec le reste du quartier, le périmètre a été agrandi (périmètre vert). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une rénovation urbaine. En effet, ce quartier possède un nombre adéquat de services (école, sport, espaces verts...) mais il fonctionne mal. En effet, il a été constaté que sur l'Avenue du Stade la circulation est compliquée et parfois dangereuse. Cette avenue sert à la fois de parking pour déposer les enfants à leur activité scolaire (proximité du collège Charles de Gaulle et de l'école Marcel Pagnol) et à leurs activités sportives (proximité des terrains de sports en plein air et du complexe sportif COSEC). De nombreux piétons traversent cette même avenue pour rejoindre les différents lieux et activités qui se répartissent le long de cette avenue. Enfin, la circulation d'automobiles et d'autocars est importante car c'est une route qui se dirige directement vers le centre ville.

La municipalité a donc décidé d'inclure au projet de rénovation urbaine une consultation des habitants pour les associer à cette démarche. Le début de la concertation a commencé en mai 2013.



Figure 10 : Visualisation des périmètres d'études pour le projet de rénovation urbaine de la ville de Ploemeur (Setur, 2013)

2.1.2. Mode de concertation choisi : des ateliers participatifs

Un diagnostic analysant les enjeux de la réhabilitation a été effectué par la société Setur. Ce travail a permis de saisir le contexte, de définir les objectifs de la concertation (intégrer la population du quartier dans le projet, comprendre leur avis, assimiler leurs remarques dans le futur projet), de choisir les acteurs ainsi que de leur donner un rôle. De ce fait, la concertation mise en place est une concertation de type citoyenne puisque qu'elle se déroule sous la forme de plusieurs ateliers ayant pour principaux participants les habitants du quartier. Lors de cet atelier, trois salariés du bureau d'études Setur, quatre élus de Ploemeur ainsi que trois techniciens de la ville étaient présents. De plus, 21 habitants étaient présents lors de cet atelier soit 31 personnes au total.

L'atelier a commencé par une présentation de deux esquisses par les salariés de Setur (cf. figures 11 et 12) en expliquant pour quelles raisons des lieux ont été identifiés comme lieux délaissés, à valoriser... De ce fait, des propositions globales et spatialisées sont représentées sur chaque esquisse. Il est ainsi proposé de développer des voiries partagées (en gris sur les figures 11 et 12), des liaisons douces primaires (en rouge sur les figures 11 et 12) et secondaires (en orange sur les figures 11 et 12). Ces dernières doivent permettre d'unifier le site et lui conférer une certaine cohérence. Des aménagements paysagers d'une taille importante (en violet sur les figures 11 et 12) ou moindre (en vert clair sur les figures 11 et 12) sont suggérés en expliquant leur intérêt sur le paysage et la vie du quartier.

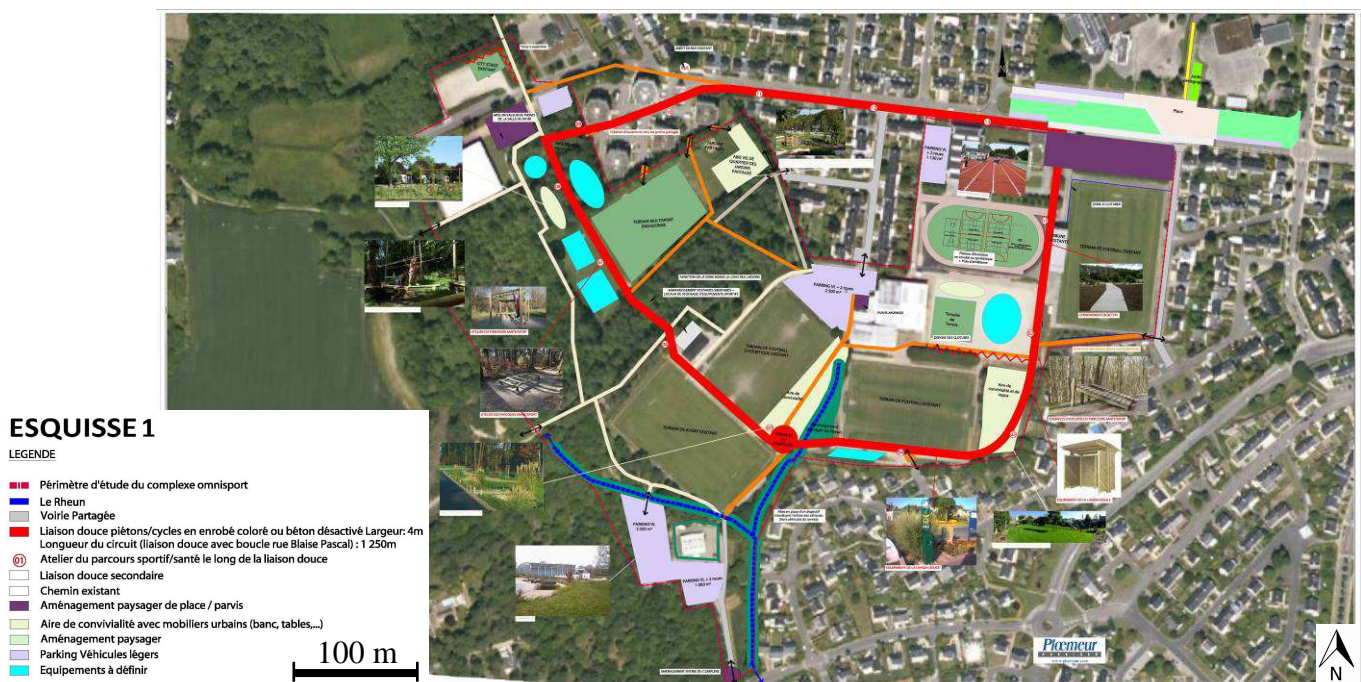


Figure 11 : Esquisse n°1 présentée aux participants de l'atelier de concertation (Setur, 2013)

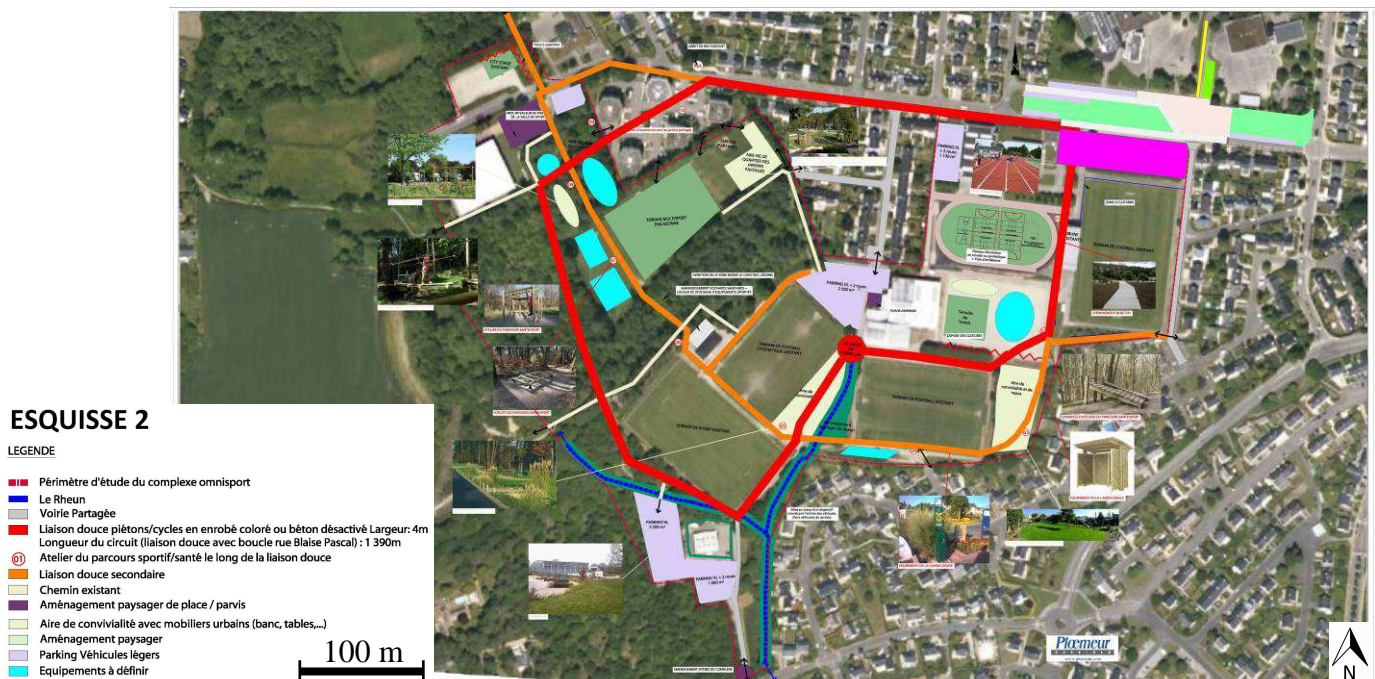


Figure 12 : Esquisse n°2 présentée aux participants de l'atelier de concertation (Setur, 2013)

Ensuite quatre groupes de travail ont été formés avec un secrétaire désigné pour chaque groupe. Son rôle étant d'inscrire les propositions ou remarques sur une carte A3 (cf. figure 13) par rapport aux propositions faites sur les esquisses n°1 et n°2. Par exemple, un problème ou lieu n'a pas été identifié comme source de potentiel ou source de problème par l'équipe, tel chemin proposé n'est pas le plus logique, ce trajet x semble plus important à développer... Sur cette carte, le périmètre d'étude n'est pas figuré afin que toutes remarques et observations puissent apparaître et d'éviter, dans le cas où le périmètre serait représenté, de trop restreindre et cloisonner les remarques uniquement à l'intérieur du périmètre. Seuls les noms des rues où les qualifications des espaces sont représentées sur la carte afin de faciliter le repérage et la visualisation du site par les participants. Le secrétaire n'était pas le même pour les différents ateliers, puisque les groupes étaient différents pour chaque atelier. Le but étant de mélanger les participants et de ne pas créer de rivalité de groupe.

Les tables étaient organisées en arc de cercle. Cette disposition permet à tous les participants de pouvoir se voir et permet aux différents intervenants de se déplacer facilement de groupe en groupe.



Figure 13 : Carte vierge du quartier Est de la ville de Ploemeur où les participants ont pu écrire leurs différentes remarques (Setur, 2013)

2.1.3. Résultats : une population motivée par le projet

Les habitants se sont montrés très motivés par ce projet, ils ont fait part de nombreuses remarques en prenant le temps de s'écouter. De manière générale, au niveau des cheminements doux un consensus général est apparu. Leur hiérarchie et leur positionnement n'ont pas été remis en cause. Les groupes ont principalement noté sur la carte les zones qui leur paraissent dangereuses voire source d'accidents. Le principe de la place paysagère a été soutenu avec une demande d'augmentation de l'effet de « milieu piétonnier » pour inciter à diminuer fortement la vitesse des automobilistes et ainsi faciliter la traversée piétonne de l'avenue à ce niveau. Des propositions de zones de pique-nique ont été faites par les participants, aménagement qui n'avait pas du tout été pensé par l'équipe du projet. Une autre suggestion faite par les participants a été que les liaisons douces ou les espaces vert soient décloturés afin de permettre une accessibilité permanente aux usagers et ainsi ne pas fermer, cloisonner le paysage. L'idée de créer des modules de skatepark a été soutenue par la majorité des groupes. Certains participants ont demandé à ce que la linéarité de l'avenue du stade soit cassée. Ils ont sollicité les participants du bureau d'études pour leur donner des propositions de coupures ou écrans qui permettraient d'effacer cette linéarité. La remarque a été faite qu'un travail important devait être fait sur l'avenue du stade, tout en prenant en compte l'insertion des rues perpendiculaires à cette avenue.

Il est à noter que certains participants n'osent pas exprimer leur avis lorsque celui-ci diffère d'une personne dont l'éloquence est importante. Ainsi certains habitants ont écrit sur leur carte être contre un aménagement de route (impact sur des jardins partagés ou sur les

riverains de cette même route), mais lors de la restitution n'ont pas osé l'affirmer lorsqu'un autre participant, qui avait l'habitude de prendre la parole en public, a déclaré être pour.

Enfin, la concertation a été arrêtée pour les mois de mai, juin, juillet et reprendra en septembre. Le processus de consultation de la population n'est donc pas fini, et continuera jusqu'à la fin de l'année 2013.

2.2. Aménagement d'un quartier d'habitat à Saint-Lunaire sous forme d'éco-hameau

2.2.1. Contexte : un village balnéaire et son arrière-pays bocager

Le village de Saint-Lunaire est situé dans l'Ille-et-Vilaine, dans les environs de Saint-Malo (cf. figure 14) et compte 2 329 habitants (recensement 2010). L'occupation de ce territoire est aussi ancien que celui de Ploemeur, comme l'atteste l'allée couverte de la Plate Roche (cf. figure 15b) qui date du néolithique.



Figure 14 : Situation de la ville de Saint-lunaire (Geoportail, Martineau S., 2013)

La commune de Saint-Lunaire a été construite autour de l'église et de terres appartenant au seigneur de Ponthual. Le territoire est alors occupé par de nombreux paysans, qui, par leur travail, façonnent un paysage agricole. Au XIX^{ème} siècle, sous l'impulsion d'un homme d'affaires Haïtien Sylla Laraque, la ville devient une station balnéaire. De cette époque datent des villas prestigieuses de style balnéaire (cf. figure 15c), l'usine électrique et les cours de tennis. Avec cette urbanisation (et celle des années 1930)

qui voit la construction de digues, ne sont conservées du bord de mer que les plages sableuses de Longchamp et de la Grande Plage qui est surplombée par le Grand Hôtel (cf. figure 15a). Deux sites naturels inscrits en tant que Natura 2000 (directive Habitat) sont présents sur le territoire de Saint-Lunaire. Le premier site est la pointe du Décollé qui est composée de chaos de rochers avec de nombreuses grottes. A l'Ouest de cette pointe se trouve la plage de Longchamp et à l'Est la Grande Plage. Sur ce site sont encore présents des blockhaus datant de la seconde guerre mondiale. Le deuxième site Natura 2000 est celui de la pointe de Nick.

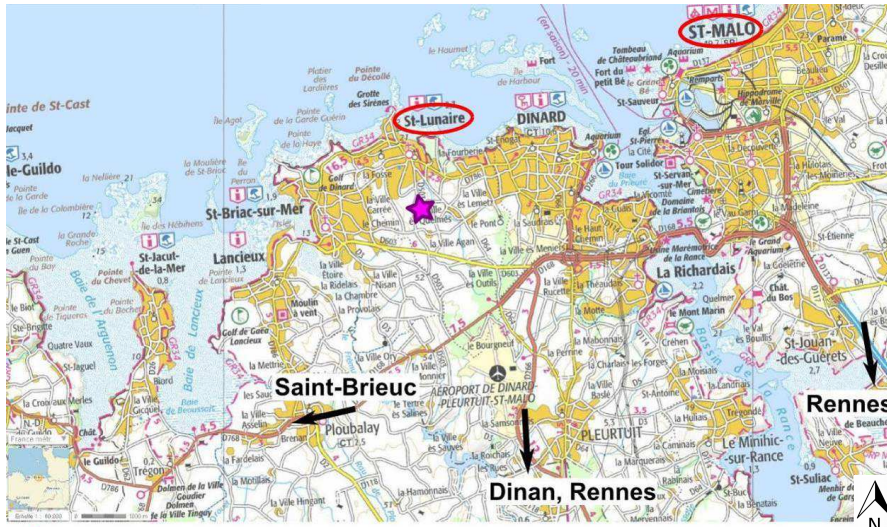


Figure 15 : (a) Grand hôtel de Saint-Lunaire depuis la plage de Longchamp (2010), (b) Allée couverte de la Plate Roche (2010), (c) Les villas balnéaires de Saint-Lunaire (2003), (d) La vieille église de Saint-Lunaire (2010)
 (wikipedia.fr, 2013)

L'arrière pays reste bocager, et sur le Sud du territoire de la commune se trouve la forêt de Ponthual. La commune a deux monuments historiques. La vieille église (cf. figure 15d), possède une nef du XI^{ème} siècle et un calvaire du XVI^{ème} siècle qui se trouve sur sa façade Sud. Les côtes de la commune de Saint-Lunaire sont empruntées par le GR 34, le même que celui qui longe les côtes de la commune de Ploemeur.

Enfin, l'aéroport de Dinard-Pleurtuit se trouve non loin de la commune, vers le Sud. Il propose principalement des vols vers la Grande-Bretagne.

Le site d'études est situé au Sud du bourg, en entrée de ville (cf. figure 16).



★ Localisation du site

Figure 16 : Localisation du site d'études dans la ville de Saint-lunaire (IGN, Martineau S., 2013)

Les terres sont actuellement des parcelles dédiées à l'agriculture (cf. figure 17). La volonté des élus est de faire de ce nouveau quartier d'habitat, un modèle, dans l'optique de créer un éco-quartier rural.

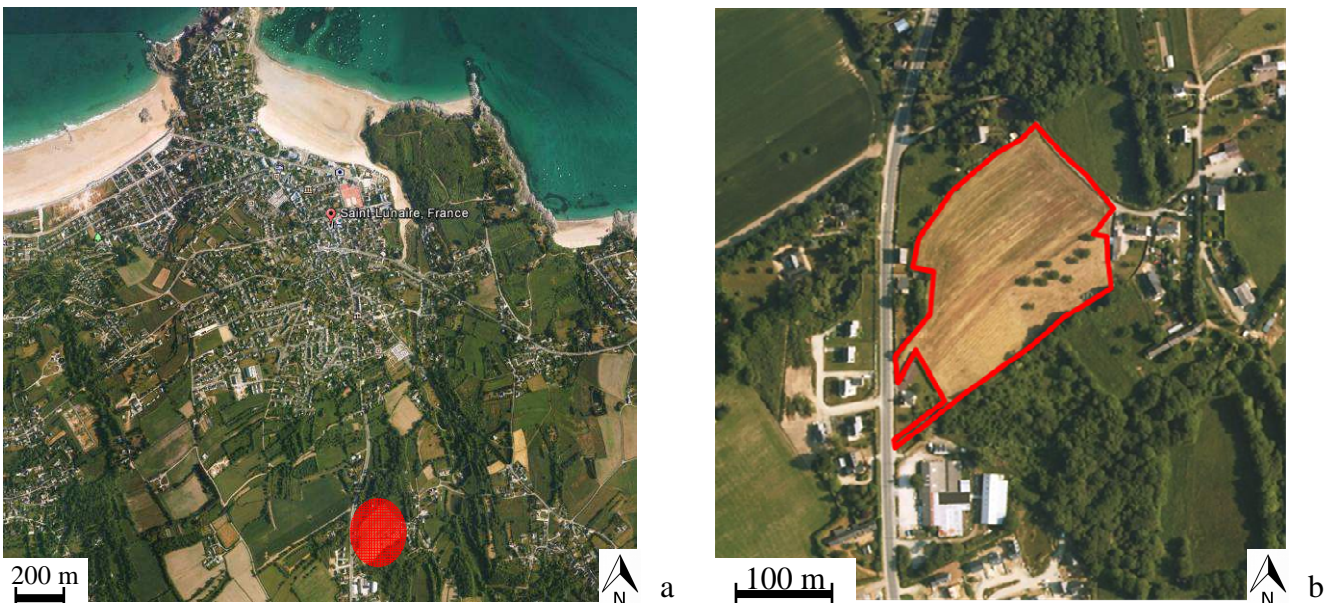


Figure 17 : Position de la parcelle du futur projet d'habitat sur la commune de Saint-Lunaire (Setur, 2012)

Les élus avaient une forte volonté d'impliquer les futurs habitants dans la conception de ce projet. Pour ce faire, une liste d'habitants voulant construire sur Saint-Lunaire et participer à ce projet a été créée. La règle étant qu'il fallait participer à tous les ateliers pour avoir le droit de construire sur ces parcelles. Si un habitant ne venait pas, il descendait dans l'ordre sur la liste des possibles acquéreurs, au risque de se voir exclu de la liste.

2.2.2. Mode de concertation choisi : des ateliers d'informations et de co-création

Un diagnostic analysant les potentiels du site et ses principales caractéristiques a été effectué par la société Setur. Ce travail a permis de saisir le contexte, de définir les objectifs de co-création avec les habitants concernant leur futur quartier. De ce fait, la concertation mise en place se situe à la frontière entre une concertation de type citoyenne et de type codécision (cf § 1.2.). En effet, elle se déroule sous la forme de plusieurs ateliers d'informations et de débats. De plus, les habitants prennent part aux décisions concernant les caractéristiques de leur quartier.

La concertation s'est donc faite sous forme d'ateliers participatifs, au nombre de six. Les tables étaient, comme pour l'atelier de Ploemeur, disposées en arc de cercle. Le premier atelier était une présentation globale du projet (cf. figure 18a). Le deuxième abordait le thème de l'énergie (cf. figure 18b), le troisième, des formes urbaines et des déplacements (cf. figure 18c), le quatrième, l'architecture (cf. figure 18d), le cinquième abordait le schéma d'aménagement (créé avec les habitants) (cf. figure 18e), le sixième, la mise en forme (esquisse) du schéma d'aménagement fait pendant l'atelier cinq (cf. figure 18f).



Figure 18 : Extraits des ateliers présentés pendant la concertation. (a) atelier n°1 sur une présentation générale du projet, (b) atelier n°2 sur l'énergie, (c) atelier n°3 sur les formes urbaines et les déplacements, (d) atelier n°4 sur l'architecture de la maison, (e) atelier n°5 sur des schémas d'aménagement et (f) atelier n°6 sur l'avant projet final. (Setur, 2013)

Les participants à la concertation comptaient des membres du bureau d'études Setur, généralement au nombre de deux ainsi que deux élus (l'adjointe à l'urbanisme et l'adjoint au développement durable) et 28 futurs habitants, soit 18 familles.

2.2.3. Résultats : une vision partagée

Des tableaux ont été remplis au cours des ateliers pour connaître les aspirations d'habitat de chacun (cf. figure 19). Il a ainsi pu être récapitulé et déterminé le peu d'envie d'avoir une maison mitoyenne, l'importance d'avoir un garage non pas pour garer la voiture mais plutôt pour avoir un lieu de rangement, bricolage et buanderie, l'envie de conserver un toit double pente (très présent dans la région)... (cf. Tableau 2 et annexe I).

SYSTÈME CONSTRUCTIF	S	NS	PCP
Maçonnerie briques			
Maçonnerie béton cellulaire			
Bauge			
Béton de chanvre			
Ossature ou poteaux-poutres bois			
Panneaux bois			

STATIONNEMENT	S	NS	PCP
Sur la parcelle ?			
Externalisé			
Couvert			
Clos-couvert			
Nombre de places			
Vélos			
Voiture partagée ?			




Figure 19 : Tableaux de propositions sur divers thème liés à l'habitat individuel pour connaître les aspirations des participants et futurs habitants du quartier
 S : souhaité, NS : non souhaité, PCP : pas de consensus
 (Setur, 2013)

Tableau 2 : Extrait de la compilation des différents tableaux complétés par les participants pour synthétiser leurs demandes (Martineau S., 2013)

VOLUMETRIE	Souhaité	Non souhaité	Ne sais pas
Plain-pied	1	12	2
R+C	4	7	4
R+1	14	0	1
R+1+C	4	3	8
Maison compacte (coefficient de formes efficaces)	9	0	6
Maison évolutive (extension ou requalification possibles)	7	2	6
Mitoyenneté	4	10	1
Surface habitable < 100m ²	4	7	4
Surface habitable comprise entre 100 et 130m ²	13	0	2
Surface habitable > 130m ²	0	8	7
Toiture			
Toit double-pente	11	0	4
Toit monopente	3	3	9
Toit plat	1	7	7
Toit plat en complément d'un double ou monopente	2	5	8

Pour l'instant seule une partie de la parcelle va être aménagée (cf. figure 20). Cette surface permet de loger les 18 familles.



Figure 20 : Partie du quartier qui va être construite et qui permet de loger tous les participants de la concertation (Setur, 2013)

Le lotissement sera composé d'une place centrale située au centre du projet total mais pour l'instant à l'Ouest du projet partiel (cf. figure 23). Elle pourra accueillir des jardins partagés ou des jeux pour enfants (cf. figure 21) et c'est aux habitants de décider de sa future fonction (tout est possible sauf un parking).



Figure 21 : Esquisse représentant la place centrale, lieu de repos et de convivialité, dans la commune de Saint-Lunaire (Setur, 2013)

Une placette est créée au Nord du lotissement et a pour fonction de donner la possibilité d'un micro-lieu de convivialité. Cet espace sera accompagné d'un arbre remarquable entouré d'un parterre végétal. Le revêtement sera en pavé à joints enherbés pour adoucir l'ambiance générale de la placette (cf. figure 22). Ce dispositif pourra permettre aux voitures de venir se garer en dépose minute (pour les courses ou déchargement volumineux) tout en ne leur permettant pas de rouler à une vitesse élevée. Le lieu est alors sécurisé. Le lotissement sera composé de cinq placettes de ce genre (cf. figure 23). Ces placettes sont une réponse aux demandes des futurs habitants qui souhaitent avoir des espaces de vie à proximité de leur maison. En effet, ces espaces de vie sont des lieux de « relaxation » et de détente, notamment pour les enfants qui peuvent y jouer en toute sécurité.



Figure 22 : Esquisse représentant l'ambiance d'une des placettes pour le futur lotissement de Saint-Lunaire (Setur, Martineau S., 2013)

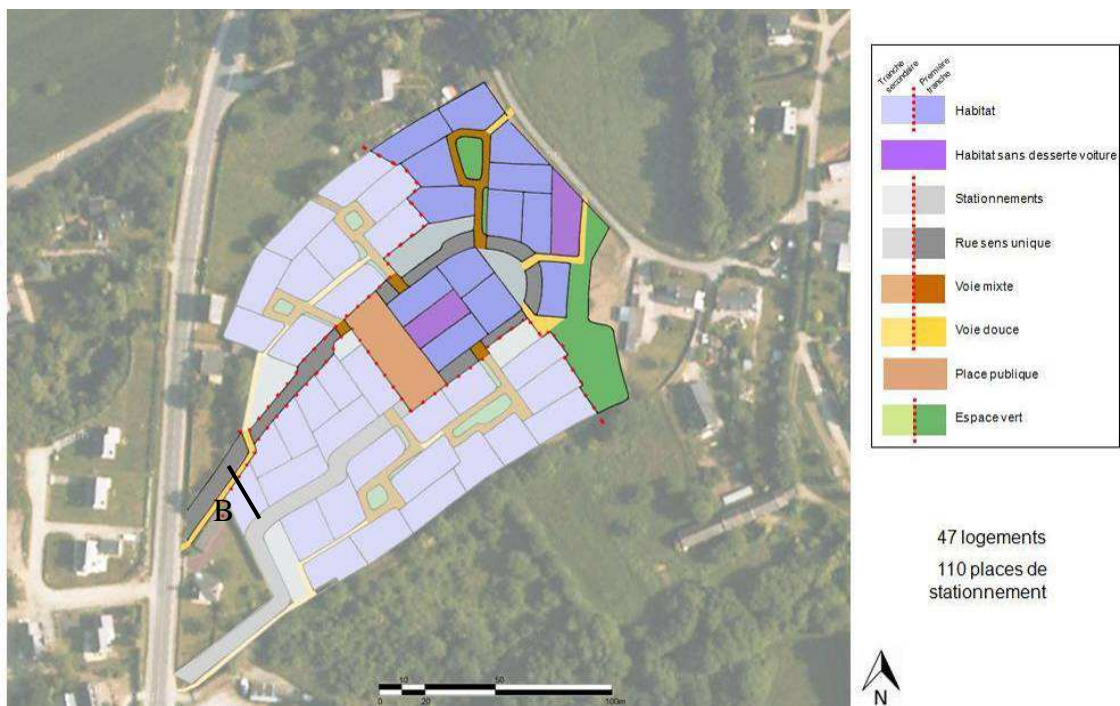


Figure 23 : Qualification des fonctions des espaces composant le futur lotissement. Les couleurs foncées représentent le quartier très prochainement créé et les couleurs claires la future extension (Setur, 2013)

Une voirie est créée afin de pouvoir recevoir une circulation à sens unique et des parkings (cf. figure 24). Des liaisons douces sont disposées tout au long du quartier pour lier les différents espaces de convivialité.

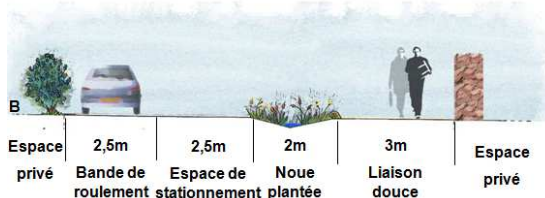


Figure 24 : Coupe représentant le fonctionnement de la voirie au sein du lotissement de Saint-Lunaire (Setur, Martineau S., 2013)

Enfin, un espace de respiration, positionné à l'Est du site, constituera un espace vert et un élément de gestion des eaux (cf. figure 25). En effet, le bassin de gestion des eaux du lotissement sera disposé dans cet espace et sera paysager dans le but d'offrir un espace de détente agréable à vivre. Les enfants pourront y jouer en toute sécurité.



Figure 25 : Esquisse représentant l'espace vert à l'Est du lotissement de Saint-Lunaire, où pourront jouer les enfants (Setur, Martineau S., 2013)

III. Comparaison et analyse des concertations de Ploemeur et de Saint-Lunaire

3.1. Les difficultés rencontrées

3.1.1. Ploemeur : des élus très impliqués

Les élus de la municipalité de Ploemeur avaient une idée très précise des aménagements possibles qui pouvaient se faire dans le cadre de cette rénovation urbaine. Ce qui peut être un bon départ (groupes très motivés, très bonne connaissance du terrain), mais leur volonté était si forte que le bureau d'études n'avait d'autres choix que de respecter leurs instructions, allant jusqu'à organiser la structure de l'atelier avec tous les descriptifs des cartes à présenter en atelier.

Par ailleurs, il faudrait aussi prêter attention, lors de la reprise des ateliers en septembre après une pause de trois mois, si la motivation des participants est toujours la même.

3.1.2. Saint-Lunaire : un début de concertation difficile

Les débuts de cette concertation ont été compliqués. En effet la municipalité avait pour but de faire de ce futur lieu d'habitat un éco-quartier en co-conception, tandis que les futurs habitants étaient attirés par le terme d'éco-quartier, mais sans en accepter les éventuelles contraintes inhérentes à ce type de projet. Il y avait donc un problème entre la vision de la commune de l'éco-conception et un public qui n'adhère que peu à la démarche. Leur principal but dans leur participation à la concertation était d'obtenir un lot constructible, peu importait d'avoir une vision globale du quartier, de créer des lieux de vie communs...

Par exemple, chaque habitant voulait que lui soit réservé deux à trois places de parking devant leur maison, sans possibilité de mutualisation des parkings visiteurs. Les revêtements ne pouvaient être autres que de l'enrobé, sans possibilité d'apporter de temps à autre des revêtements plus perméables.

3.2. Les avancées, points positifs

3.2.1. Ploemeur : une confiance accordée

La volonté forte des élus de diriger la concertation est due à une peur de non-maîtrise des aménagements futurs qui vont être proposés par le bureau d'études. Cependant une fois la première réunion d'atelier passée (et s'étant bien passée), les élus ont réussi à déléguer au bureau d'études le travail qu'il lui revenait de faire. Cette première réunion les a rassurés et a permis de les mettre en confiance sur la qualité des idées qui allaient être mises en

place, tout en respectant un certain budget (notamment en insistant sur le fait de ne pas proposer d'idées extravagantes...).

Cette mise en confiance a été possible par la forte implication des habitants et leurs écoutes respectueuses des uns des autres. En effet, une des peurs souvent ressenties par les élus lorsqu'ils mettent en place une concertation est le fait de rencontrer une population hostile (le syndrome NYMBY (Not In My Back Yard) ayant été très largement relayé). Et bien que favorable, sur le principe à la concertation, ils essayent de la maîtriser en cadrant fortement cette concertation.

3.2.2. Saint-Lunaire : un apprentissage du vivre ensemble

La sensibilisation du public au travers des différents ateliers (énergies, déplacements...), les a amenés à faire évoluer leur vision de leur futur habitat et d'accepter des matériaux moins imperméables, une place de vie commune... De plus, la vision de leur futur quartier (cf. figure 26) selon leur demande les a aidés à réaliser que ce qu'ils demandaient ressemblait beaucoup à un quartier quelconque sans réel attrait comme une organisation des habitations non-répétitive, une végétation bien composée... Cela leur a ainsi permis de souhaiter autre chose, d'accepter quelques contraintes. Par exemple, ne pas forcément avoir la voiture garée au pied de sa maison mais dans un maximum de 200m avec des dépose-minute près de la maison quand il faut décharger les courses, poussette...



Figure 26 : Première visualisation du quartier d'après les premières envies des futurs habitants du quartier (Setur, 2013)

De ce fait, il a fallu valider étape par étape les principes d'habitats. Ainsi, il a d'abord été acceptée une vision commune d'un espace d'habitat de manière très générale, sans aucune spatialisation (cf. figure 27).

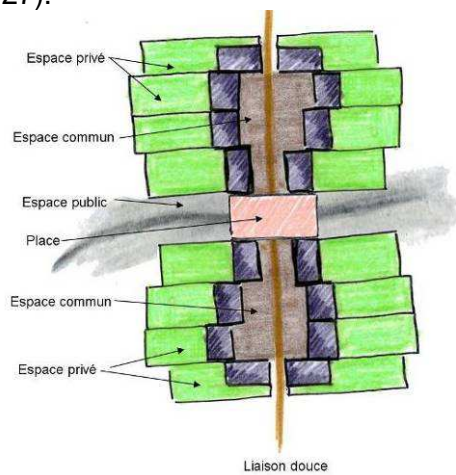


Figure 27 : Principe général de l'aménagement d'un quartier d'habitat (Setur, 2013)

Puis ce principe général a été appliqué de façon très grossière à la parcelle d'habitat (cf. figure 28). Ce second schéma a été aussi validé par les participants.

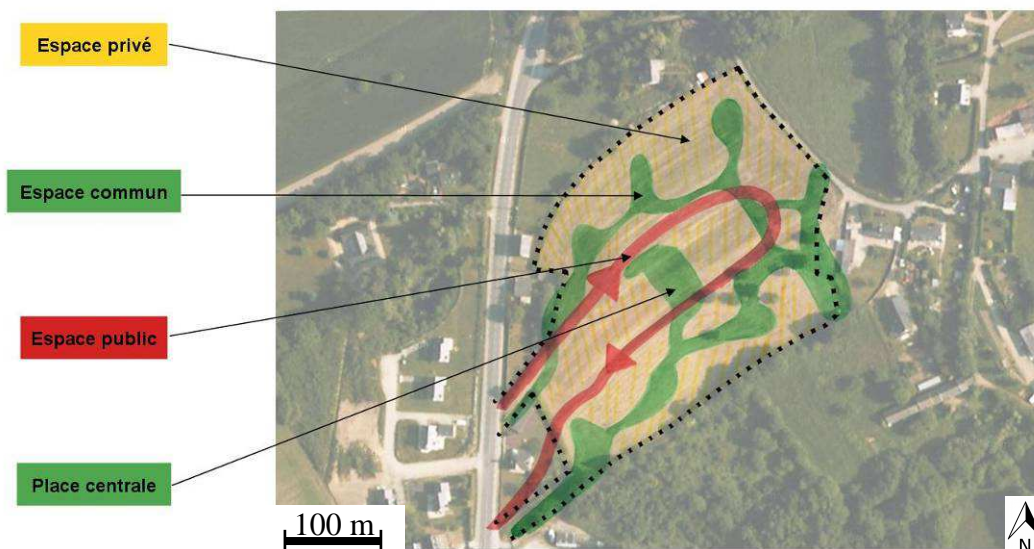


Figure 28 : Orientation générale des aménagements en décidant de la position géographique des espaces (Setur, Martineau S., 2013)

Enfin, lorsqu'un autre plan à été proposé, avec plus de densité, d'espace commun, celui-ci a été accepté, non sans quelques remarques, mais la vision d'ensemble était partagée par tous (cf. figure 29).



Figure 29 : Plan final de l'ensemble du lotissement au stade d'avant projet détaillé, validé par tous les participants (Setur, 2013)

IV. Nouvelle définition de la concertation au regard des expériences de terrain réalisées à Ploemeur et à Saint-Lunaire

La concertation au regard de cette expérience et de l'analyse bibliographique, exige certaines compétences : écoute, dialogue, respect des participants et clarté de diffusion de l'information.

De ce fait, en corrélation avec mes lectures sur le sujet, il ressort cinq points importants. La première phase est bien sûr l'écoute : savoir recueillir l'information, retenir celle qui au premier abord ne semble pas intéressante, car selon l'évolution du projet, toute information peut révéler son importance. Après il est nécessaire d'effectuer un tri, et pour cela il faut absolument savoir quels sont les objectifs de la concertation et quel(s) but(s) est(sont) à atteindre. Prêter une oreille attentive à diverses orientations est aussi une marque de respect envers les différents interlocuteurs, qui de ce fait, se trouvent plus à l'aise dans le débat. C'est une étape qui n'est pas facile à atteindre car cela demande du temps, temps que n'ont pas toujours les bureaux d'études.

Lorsque l'écoute s'installe entre les différents interlocuteurs le dialogue peut être clair et transparent. C'est une étape qui est très difficile à atteindre, car entre les bureaux d'études, les élus et les citoyens, tout le monde n'est pas forcément apte ou prêt à partager les informations. Certaines informations ne sont dévoilées qu'à des moments précis pour « faciliter leur intégration dans le projet » mais la question se pose de la bienveillance de cette forme de rétention d'information. Est-ce effectivement pour faciliter la mise en place du projet ou pour ne pas contrarier une partie de la population, des élus ou encore des techniciens ? Cette rétention d'informations étant parfois demandées expressément par certains acteurs.

Un autre fait essentiel concerne la clarté de diffusion de l'information. Car lorsque les informations ne sont pas livrées dans un ensemble mais au coup par coup, la lisibilité du message est forcément plus complexe. Et lorsque cela devient trop compliqué de suivre une démarche de concertation pour les citoyens ou les élus, ces derniers s'en détachent complètement et aucun projet constructif ne peut sortir de la concertation.

Un autre constat est que la concertation n'évite pas toujours les conflits. En effet, tout projet qui vise à changer l'état des choses porte en lui une contestation potentielle. Ainsi l'opposition peut se fonder sur plusieurs possibilités. Un projet peut être source d'incertitudes : impacts et risques du projet sur le cadre de vie, sur la santé, sur la dégradation de l'image du territoire ou foncière (syndrome NIMBY (Not In My Back Yard)). Une autre possibilité de conflit apparaît quand la procédure n'est pas claire : absence de transparence, de dialogue, non considération de l'avis public ou insuffisance des dispositifs de participation. Un conflit peut aussi émerger lorsqu'il y a un désaccord sur la substance : nature du projet, choix politique (syndrome NIABY (Not In Anybody's Back Yard)). Enfin, la dernière source de conflit peut être liée à la structure : légitimité des décideurs, de l'expertise, définition de l'intérêt général proposé lors de la concertation.

Cependant la concertation n'entraîne pas systématiquement un conflit. En effet l'absence de conflit peut s'expliquer selon quatre propositions. La première s'explique par le fait que la concertation ne porte pas sur un sujet polémique, la deuxième, lorsque les parties ont trouvé des modalités satisfaisantes dans le dialogue, la troisième, quand les acteurs susceptibles de s'opposer ne se sentent pas concernés et pour terminer, la quatrième, si l'objet de la concertation n'a pas encore d'implication concrète sur le territoire.

De l'expérience vécue sur le terrain, le problème général constaté est que la plupart du temps, au moins un des trois groupes d'acteurs (élus, bureau d'études ou population) ne joue(nt) pas forcément le jeu. Ainsi, il n'est pas rare de voir que la diffusion d'informations devient partielle, et perd de sa clarté. En effet lorsque les rôles des acteurs ne sont pas respectés, une confusion générale peut se créer (cf. §1.3.5). La solution se situe peut être dans le fait d'avoir un ou des animateurs complètement neutre(s). C'est ce que proposent certains bureaux d'études spécialisés dans la concertation (CUADD Conseil à Pontoise, Repérage Urbain à Paris, Respublica à Paris...). Ils interviennent uniquement pour le temps de la concertation pour animer, proposer des outils. Ainsi, ayant une position neutre, contrairement aux élus (défendre des idées d'orientations d'aménagement pour leur territoire) ou aux spécialistes (défendre leur projet, ou inciter à choisir un projet plutôt qu'un autre) ou aux habitants (défense de leur territoire de vie), ils interviennent en toute impartialité car leur seul objectif est de « faire la concertation ».

En comparant les conseils donnés dans le chapitre « 1.3. Définition des étapes qui peuvent constituer une concertation » aux deux exemples de concertations observées, deux principaux points posent problème lorsque les bureaux d'études d'urbanisme et de paysage procèdent à une concertation. Tout d'abord, le rôle des acteurs a du mal à être respecté. Les élus ou les spécialistes sont souvent tentés de fortement diriger les idées des participants. Il faut bien sûr réussir à canaliser toutes les informations mais parfois il est constaté que les participants sont un peu trop influencés par ces deux groupes de personnes. Cela est aussi le fait que de par la connaissance de leur métier, les spécialistes, ont plus de légitimité dans les propositions qu'ils peuvent faire. Elles sont alors plus écoutées et respectées. Le deuxième aspect qui n'est pas suivi est l'évaluation. Le bilan est généralement effectué, bien que rapidement, mais il est présent. Ce n'est pas du tout le cas pour l'évaluation. Ceci a pour conséquence une absence de retour extérieur sur le déroulement de la concertation. Cela empêche la mise en lumière de points intéressants auquel le personnel du bureau d'études n'aurait pas forcément pensé.

En revanche, des points qui sont parfaitement maîtrisés par les bureaux d'études sont la maîtrise du contexte, le choix des acteurs, et la mise en œuvre. En ce qui concerne les objectifs, cela dépend des concertations. En effet, il n'est pas rare de voir que les objectifs initiaux soient revus à la baisse. Il n'est pas toujours facile d'estimer les connaissances des différents participants et parfois certains thèmes développés au lieu d'être développés en une séance, en demande deux. Cependant cette adaptation est une partie intégrante des processus de concertations qui demandent d'être à l'écoute de tous les participants. Un autre aspect se joue au niveau de la participation, de la régularité des séances et de la régularité de présence pour les trois groupes (élus, bureau d'étude ou population). Enfin, le temps d'investissement, souvent sous-estimé, que demande la préparation d'une intervention de type concertation est très difficile à évaluer. Si trop peu de temps est accordé à cette préparation, la concertation sera de mauvaise qualité.

Ainsi, les bureaux d'études arrivent à s'organiser avec ce nouvel outil. Il est intégré à part entière dans leur calendrier et dans leur méthode de travail. Cependant, un manque de formation du personnel au niveau de la gestion de groupes, et tout simplement de la communication, est peut être ce qui leur fait défaut pour avoir des concertations menées de façon optimale.

La concertation, lors d'un projet d'aménagement du territoire, facilite une réponse plus appropriée sur plusieurs aspects. Le premier, en donnant la parole aux habitants ou citoyens, permet de comprendre leur demande. Ainsi le projet devient plus adapté et plus fonctionnel pour ceux qui sont censés l'utiliser. Des erreurs simples d'aménagement sont de ce fait évitées (tracé de chemin, placement des locaux poubelles...).

En récoltant une multitude d'avis, tous les enjeux du territoire sont étudiés, et l'omission d'un ou plusieurs enjeu(x) est quasiment impossible. Le travail se fait alors grâce

à une grande équipe pluridisciplinaire qui éclaire de par ses connaissances spécifiques son point de vue sur le projet. Tous ces éclairages s'assemblent alors pour obtenir une vision globale du projet sur un territoire donné.

Enfin, la concertation oblige aussi les élus à clarifier leurs positions et propositions quant à leur vision de l'aménagement du territoire car ils doivent expliquer et justifier pourquoi tel projet est intéressant, quelles opportunités il apporte, en quoi tel aspect est plus indispensable qu'un autre... Le discours étant éclairci il est alors plus évident pour les citoyens de se faire leur propre avis sur le sujet et pour les spécialistes, de répondre plus facilement à la demande des élus.

De cette expérience, une nouvelle définition de la concertation, adaptée au contexte de l'aménagement du territoire, apparaît : pratique qui demande écoute, dialogue et respect entre les multiples partenaires (élus, spécialistes, citoyens) qui essaient de créer un aménagement du territoire le plus adapté aux enjeux et spécificités du site, avec apparition d'interpellations entre les différents intervenants (élus, spécialistes, citoyens).

V. Conclusion

La concertation, telle qu'elle est envisagée dans ce rapport, présente ses limites. Tout d'abord au vu des concertations suivies, il est constaté que les groupes de personnes qui participent sont toujours les mêmes. Ce sont généralement des gens qui ont accès aux informations sur la présence d'une concertation sur leur territoire. Les populations n'ayant pas accès à cette information, de par leur position sociale ou éloignement géographique, se trouvent alors privées de la concertation alors qu'elles sont susceptibles d'être concernées. Les personnes participant aux processus de concertation sont rarement des jeunes, qui se sentent peu concernés par leur territoire, soit parce qu'ils estiment n'être que sur un lieu de passage et ne s'investissent pas dans la vie de la communauté, soit parce qu'ils ont déjà un emploi du temps qu'ils considèrent chargé, et ne désirent pas passer du temps en plus dans une nouvelle sorte de réunion.

La concertation est aussi (et c'est un point qui est souvent mis en exergue dans les rapports citant des exemples de concertation) dans sa forme même, une remise en cause des institutions représentatives (Etat, élus locaux). Dans le sens où les décisions ne sont plus prises uniquement par ses représentants élus par leurs citoyens, mais par « l'ensemble » de la communauté vivant sur ce territoire. Les élus peuvent alors subir une crise de confiance et se demander quel est leur rôle. Il faut alors bien leur faire comprendre que leur rôle n'est plus celui du décideur qui choisit l'opportunité des projets, mais que son rôle a évolué en celui d'accompagnateur. Rôle qui a toute son importance car c'est lui qui permet de recadrer le projet quand cela ne part pas vers les objectifs fixés. Il a aussi un rôle de catalyseur quand la concertation a du mal à prendre. Son rôle n'est donc nullement négligeable mais a évolué au cours de ces dernières années au vu des processus de concertation.

De même, les résultats d'autres concertations soulignent qu'une certaine lassitude de la population peut apparaître et ceci à deux échelles : au niveau des concertations de manière générale et au niveau d'une concertation en particulier. Les citoyens sont maintenant régulièrement consultés (sous différentes manières) pour les projets qui concernent leur territoire. Leur nombre peut parfois entraîner une certaine lassitude surtout pour des concertations très en amont des projets. Les thèmes n'étant pas toujours concrets, il est alors plus difficile de comprendre les objectifs et les attentes des organisateurs. De plus, il n'est pas toujours évident de voir en quoi et sur quoi la concertation a débouché : est-ce que cela a pu servir pour l'élaboration du projet ? Cela n'est pas toujours clair. L'autre niveau de lassitude peut se dérouler au sein d'un processus de concertation. Si celui-ci est trop long (un an), à des moments peu propices (trop tôt ou trop tard dans la journée, en été...), pas clair (discours peu compréhensible des organisateurs) l'attention des participants diminue.

Une autre limite de la concertation, bien observée pendant mon stage, est le temps de travail que cela demande pour le bureau d'études. Cet outil, n'est pas un petit plus pour agrémente le projet mais un véritable investissement (et changement de méthode) pour le bureau d'études. Si le temps d'investissement pour la concertation est sous-évalué notamment lors de la signature des offres/contrats, une surcharge de travail peut alors apparaître. Cet argument est applicable pour toute nouvelle méthode/outil mise en place dans les bureaux d'études et la concertation n'y échappe pas.

Certains, notamment parmi les professionnels de l'aménagement rencontrés pendant mon stage, émettent aussi l'avis que réfléchir et proposer des solutions pour aménager un lieu demande des connaissances particulières, qui font appel à des corps de métiers bien précis. Par conséquent, tout le monde ne peut pas jouer à mettre en scène l'espace car cela demande des enseignements et des savoirs spécifiques.

Un autre aspect négatif, développé ici suite aux publications lues, est que lorsque la concertation est sous-évaluée ou mal programmée, elle peut s'avérer très coûteuse

notamment parce qu'il faut alors faire des réajustements permanents. Par exemple, si la concertation devient principalement une opération de communication dont le but est alors de convaincre les acteurs concernés par la magnificence du projet. Les conséquences de ces actions peuvent coûter cher à cause de la qualité importante des images-projets, des nombreuses impressions... Il en est de même si la concertation arrive au mauvais moment du projet (par exemple, trop en aval) et que des changements importants doivent être effectués (pour tenir compte des avis de la population, ou d'informations dont on avait sous-évalué l'importance).

J'ai constaté pendant mon stage que peu de bilans et d'évaluations de concertation sont faits, faute de temps. En effet, suivant le temps imparti, il est souvent privilégié de développer un dernier thème (habitat, énergie...) plutôt que de faire un bilan et une évaluation. Ce manque ne permet pas d'avoir une vision globale sur la pertinence des concertations menées : quelles sont les erreurs à éviter, les points à retenir, les outils qui ont bien fonctionné et pourquoi... La conséquence est que la concertation peut être considérée comme confuse et ne pas pousser la population et les bureaux d'études à continuer ce genre de démarche.

Enfin, la question est toujours insidieusement posée : les décisions prises lors de processus de concertations sont-elles réellement prises dans l'intérêt général ? Comment justifier que tel ou tel projet est ce qu'il y a de mieux pour le territoire et la population qui y vit. Il est difficile de répondre à cette question, et faire un choix demande forcément une prise de position.

Face à toutes ces critiques, que reste-t-il pour défendre la concertation ? En premier lieu, c'est une nouvelle source d'informations à laquelle les citoyens n'avaient auparavant pas accès. On peut alors considérer que c'est une avancée pour la démocratie dans le sens où le citoyen peut accéder à plus d'informations et, dans le même temps, maîtriser et être acteur de son territoire.

Le projet en ressort généralement plus riche, plus justifié et moins bancal dans la conception globale après avoir effectué une concertation des différentes parties. Avoir plusieurs points de vue permet de faire un large éventail des contraintes, enjeux, atouts et limites du projet. Il s'adapte alors mieux à son territoire. Le projet est conforté car il en ressort fortifié et amélioré. C'est un aspect très positif que j'ai pu ressentir pendant les deux concertations menées lors de mon stage.

Un point de vue positif souvent trouvé dans l'argumentaire en faveur de la concertation est qu'elle engendre aussi des économies d'argent car grâce au large éventail d'informations recueillies, un maximum de contraintes et d'enjeux sont intégrés dès le début du projet. Les erreurs sont évitées, tout comme les remises en cause ou les modifications tardives. Les décisions sont globalement de meilleure qualité, et les contentieux coûteux sont moindres.

Une autre conséquence, énormément ressentie pendant mon stage, est que la concertation permet de diminuer le nombre de variantes (vraiment différentes) pour un projet (et donc le coût), car la concertation établit des objectifs auxquels il faut répondre. Des variantes minimales de scénario peuvent toujours être présentes, mais la base générale reste la même. Dans le même sens, cela évite de profonds déchirements entre le groupe qui préfère la solution A, tandis qu'un autre groupe préfère la B, et le projet choisi finit forcément par favoriser le groupe qui soutenait cette proposition.

De ce fait, le processus de concertation développe une vision commune et partagée du territoire. Le travail en ateliers, à travers des groupes, les discussions, les échanges engagent un processus de pensée commune. Les citoyens peuvent alors être plus solidaires pour le projet futur, se sentir plus responsables. Car la concertation leur donne une tribune où ils peuvent faire entendre leur avis et devenir un peu plus acteurs de leur territoire. Enfin cela peut renforcer une participation plus générale sur l'ensemble des actions du territoire.

Le mécanisme de concertation, par la multitude et la diversité des acteurs consultés résout des problèmes complexes, en permettant de rendre et de prendre des décisions étape par étape. La concertation peut être regardée alors comme un outil de transformation sociale. Cette expérience peut devenir marquante et importante dans la vie d'un participant. Cette pratique peut être considérée comme source d'enrichissement personnel.

Le respect des droits du citoyen est alors davantage présent et ressenti par la population car, en leur permettant de s'exprimer et de proposer de prendre en compte leur avis, c'est une forme de reconnaissance sur la possibilité d'influer les changements s'opérant dans leur environnement. La confiance entre les décideurs et les citoyens est améliorée. C'est donc une volonté d'apprentissage de tous les acteurs qui doit ressortir pour que chacun prenne son rôle en main et remplisse ses fonctions. En effet, chaque acteur doit apprendre à écouter et respecter les autres interlocuteurs, comprendre leur avis et leur raisonnement pour pouvoir dialoguer sereinement. C'est un point très présent dans les rapports sur la concertation.

Enfin, de manière générale, la visibilité des projets est améliorée, ce qui permet de désamorcer d'éventuels conflits et d'améliorer l'approbation des projets.

Pour compléter, concernant le processus de concertation mené par des bureaux d'études, il est à noter qu'il existe un risque de standardisation/normalisation de la méthode au sein d'un même bureau d'études. Cette standardisation est pourtant très recherchée par les bureaux d'études pour améliorer l'efficacité des processus de concertations et avoir une meilleure rentabilité. En effet ma première tâche lors de mon stage, a été de me renseigner sur de possibles méthodes de concertation pré-établies, inexistantes aujourd'hui. En effet, on peut affirmer que la concertation a besoin d'une porosité méthodologique pour être efficace. C'est-à-dire que la concertation fait appel à une adaptation continue, à une souplesse et flexibilité pour composer avec le réel, et trouver ainsi le meilleur équilibre. Or, standardiser une méthode empêche toute flexibilité. La concertation se doit aussi d'être accessible au plus grand nombre, or une spécialisation de la méthode provoque une complexification du procédé et devient alors incompréhensible, donc moins accessible.

De plus il est primordial de recevoir une formation sur les méthodes et savoir-faire que demandent les processus de concertation. En effet, un savoir-faire nécessite une formation et une méthode appliquée sans formation ne donne pas les résultats escomptés. Actuellement, et cela a été observé lors des deux suivis de concertation, il est rare de rencontrer des personnels de bureau d'études ayant suivi une formation spécifique à la conduite d'une concertation.

Il est aussi important de rajouter que le contexte de chaque projet est différent et que, par conséquent, il est impossible de calquer une méthode toute préconçue. Ainsi, sur les deux concertations menées, les contextes étant totalement différents, il était impossible d'effectuer des parallèles quant au résultat de tel ou tel thème abordé. Cependant des manières de dialoguer ou d'amener les participants à s'exprimer peuvent être acquies tout au long de l'expérience de concertation ou de formation.

On peut penser que le ralentissement économique ressenti ces dernières années peut être un catalyseur positif pour la concertation. En effet il laisse plus de temps à la fois aux citoyens pour venir participer et aux spécialistes pour organiser et exercer la concertation. Elle en sortirait fortifiée et peut-être peut-on envisager que de nouveaux modes de concertation en naîtront. De nouveaux outils, encore peu utilisés, basés sur les nouvelles technologies, comme les forums, vont sans doute transformer la vision de la concertation.

C'est une possibilité à ne pas négliger, d'autant plus qu'à compter du 1^{er} septembre 2013, l'ordonnance du 5 août est applicable (Cloâtre, 2013). Elle affirme que « toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement » (Dequéant, 2013). Le but étant de « généraliser le principe de

participation du public à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur l'environnement » (Dequéant, 2013). Cette ordonnance va-t-elle vraiment modifier le cadre juridique de la concertation, sachant qu'elle propose de nombreuses possibilités pour empêcher les citoyens de participer aux projets de territoires ?

VI. Bibliographie

• Ouvrage

- Atger C. (2000). La concertation en aménagement – Eléments méthodologiques. 1 éd., Dossiers, Certu, Lyon, 168 p.
- Athiel M. (2005). La concertation, cœur du développement durable – Bonnes pratiques à l'usage des collectivités territoriales. 2 éd., Certu, Lyon, 32 p.
- Blanc N., Briaumont D. et Toselli U. (2009). La concertation avec les parties prenantes externes : principes, méthodologie, actions. 1 éd., Comité 21, Paris, 23 p.
- Bouis M., Mas B. et Parat-Bezard P. (2011). CAUE & Concertation... pour une vraie participation ! 1 éd., Université d'été, Union Régionale des CAUE Languedoc-Roussillon, Saint-Clément-de-Rivière, 64 p.
- Chouvet C. (2007). Les quartiers durables : un exemple de démarche intégrée et participative. 1 éd., Comité 21, ..., 22 p.
- Desmarais C. (2012). La concertation dans la conduite de projet – Guide méthodologique. 1 éd., Dossier d'experts, Territorial édition, Bresson, 98 p.
- Gaspard A. et Jésus F. (2011). La concertation en environnement – Eclairage des sciences humaines et repères pratiques. 1 éd., ADEME, Angers, 60 p.
- Germeau B., Marchal A., Meeus G. et Molitor N. (2002). Eléments de méthode pour la concertation – Dans le cadre d'enquêtes publiques et pour les comités d'accompagnement. 1 éd., Espace Environnement, Charleroi, 35 p.
- Merlet P., Direction générale (2005). Le petit Larousse illustré 2006. Larousse, 1854 p.

• Mémoire

- Lacroix F. (2008). Le concernement des habitants dans les dispositifs de participation du public à des échelles territoriales atypiques. Mémoire Urbanisme et territoires, Université Paris XII – Val-de-Marne – Institut d'urbanisme de Paris, Créteil, 124 p.
- Mure M-L. (2010). Expérimentation d'une démarche sur les sociotopes dans la commune de Ploemeur. Mémoire Paysage – Ingénierie du territoire, Agrocampus Ouest – centre d'Angers, Angers, 40 p.

• Article de périodique

- Barroux R. (2013). La remise en cause d'un pouvoir centralisé et du bétonnage des terres agricoles. *Le monde*, n° du 29.06.2013
- Barroux R., Bolis A., Kempf H., Le Hir P., Sabot A., Schittly R., Van Kote G. et Vincent C. (2012, 2013). Au pays des frondes contre les « grands projets inutiles ». *Le monde*, n° du 01.07.2013
- Caillat S. et Pelletier N. (2013). La carte des 100 (et quelques) grands projets jugés « inutiles et imposés ». *Rue89*, n° du 01.07.2013
- Cloâtre E. (2013). Réglementation : ce qui change au premier septembre. *Le moniteur*, n° du 30.08.2013
- Coiffard-Grosdoy G. (2013). Les grands projets inutiles imposés, nouveaux éléphants blancs... *Silence*, n°413 de juin 2013, 5-18 p. et 25-28 p.
- Dequéant J. (2013). Environnement : la participation du public encadrée. *Le moniteur*, n° du 06.07.2013

VII. Sitographie

- **Sitographie**

- Le Monde (2012, 2013). M. Planète ; Tour de France des « grands projets inutiles ».
http://www.lemonde.fr/planete/visuel/2013/07/01/au-pays-des-frondes-contre-les-grands-projets-inutiles_3438133_3244.html (consulté le 02/07/2013)
- Le Monde (2013). M. Planète ; La remise en cause d'un pouvoir centralisé et du bétonnage des terres agricoles.
http://www.lemonde.fr/planete/article/2013/06/29/au-pays-des-frondes-contre-les-projets-inutiles_3438895_3244.html (consulté le 02/07/2013)
- Les mégalithes bretons. Morbihan, Dolmen de Cruguelic, commune de Ploemeur.
http://www.megalithes-breton.fr/56/accueil_56.php (consulté le 12/07/2013)
- Mairie de Ploemeur. Cartes interactives : Patrimoine.
<http://www.ploemeur.com/modules/cartographie/patrimoine.php?id=1-2-3> (consulté le 04/08/2013)
- Rue89 (2013). La carte des 100 (et quelques) grands projets jugés « inutiles et imposés ».
<http://www.rue89.com/2013/07/01/carte-100-grands-projets-juges-inutiles-imposes-243786> (consulté le 02/07/2013)
- Wikipedia. Saint-Lunaire.
<http://fr.wikipedia.org/wiki/Saint-Lunaire> (consulté le 17/07/2013)



AGROCAMPUS OUEST
CFR Angers
2 rue André Le Nôtre
F-49 045 Angers Cedex 01
Tel : 02.41.22.54.54 / Fax : 02.41.22.55.94
Direction-angers@agrocampus-ouest.fr



SETUR
16 rue de la Croix aux Potiers – BP 97637
35 176 Chartres-de-Bretagne Cedex
Tel : 02.99.41.35.35 / Fax : 02.99.41.34.34
setur@setur.fr

Mémoire de Fin d'Études

ANNEXES

Diplôme d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences Horticoles et du Paysage

Année universitaire : 2012 - 2013

Spécialité : Paysage

Spécialisation ou option : Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie

Quels sont les apports de la concertation dans les projets d'aménagements urbains ?

Par : Soizic MARTINEAU

Devant le jury : Nathalie CARCAUD, Elise GEISLER, Delphine ROUXEL

Soutenu à Angers, le 27 septembre 2013

Sous la présidence de : Nathalie CARCAUD

Maître de stage : Delphine ROUXEL

Enseignant référent : Elise GEISLER

Annexe I : Tableau récapitulatif des réponses des futurs habitants du lotissement de Saint-Lunaire au questionnaire sur leur envie d'habitat

PARCELLAIRE	Souhaité	Non souhaité	Ne sais pas
Gestion de l'intimité	15	0	0
Mitoyenneté	3	9	3
Jardin d'agrément	11	0	4
Potager	1	7	7
Espace non clos côté rue	6	4	5
VOLUMETRIE	Souhaité	Non souhaité	Ne sais pas
Plain-pied	1	12	2
R+C	4	7	4
R+1	14	0	1
R+1+C	4	3	8
Maison compacte (coefficient de formes efficaces)	9	0	6
Maison évolutive (extensions ou requalification possibles)	7	2	6
Mitoyenneté	4	10	1
Surface habitable < 100m ²	4	7	4
Surface habitable comprise entre 100 et 130m ²	13	0	2
Surface habitable > 130m ²	0	8	7
Toiture			
Toit double-pente	11	0	4
Toit monopente	3	3	9
Toit plat	1	7	7
Toit plat en complément d'un double ou monopente	2	5	8
ANNEXES / BESOINS EN RANGEMENT			
Rangement outillage	12	1	2
Atelier bricolage	9	2	4
Rangement bois	7	4	4
Buanderie	14	1	0
Vélos / poussettes	12	2	1
Abri de jardin	5	5	5
Possibilité d'une mutualisation de ces fonctions ?	2	10	3
Autre ?	0	0	15
STATIONNEMENT			
Sur la parcelle	12	2	1
Externalisé	4	6	5
Couvert	8	6	1
Clos-couvert	4	7	4
Nombre de places : 2	11	0	3
Nombre de places : 3	1	/	/
Vélos	6	2	7
Voiture partagée	0	10	5
SYSTEME CONSTRUCTIF			
Maçonnerie brique	6	0	9
Maçonnerie béton cellulaire	2	2	11

Bauge	0	8	7
Béton de chanvre	0	8	7
Ossature ou poteaux-poutres bois	4	3	8
Panneaux bois	1	4	10
MATERIAUX DES FACADES			
ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur)	8	1	6
Enduit	8	1	6
Bois (bardage bois, tavillons, panneaux bois)	3	3	9
Bois naturel voué à griser	3	4	8
Teintes de façades non claires	1	4	10
Métal (bardage zinc, acier...)	1	4	10
MATERIAUX DES MENUISERIES			
Bois de pays	2	3	10
Mixte (bois / aluminium)	4	2	9
Aluminium	4	2	9
OCCULTATIONS / PROTECTIONS SOLAIRES			
BSO (Brises Soleil Orientables) acier ou alu laqué	3	0	12
Stores extérieurs "screens"	1	4	10
Volets coulissants	4	1	10
Volets roulants alu isolés	8	4	3
Pergola	6	1	8
Voiles d'ombrage	1	4	10
Végétation	8	2	5
MATERIAUX DE LA TOITURE			
Ardoises naturelles	11	0	4
Zinc	4	2	9
Etanchéité	3	6	6
Végétalisation	0	10	5
Bac acier laqué	3	2	10
Tavillons	0	5	10
Chaume	0	12	3



Diplôme : Ingénieur
Spécialité : Paysage
Spécialisation / option : Maîtrise d'Œuvre et Ingénierie
Enseignant référent : Elise GEISLER

Auteur : Soizic MARTINEAU
Date de naissance : 18 avril 1989

Nb pages : 40 Annexe(s) : 1

Année de soutenance : 2013

Organisme d'accueil : Setur
Adresse : 16 rue de la Croix aux Potiers – BP
97637

35 176 Chartres-de-Bretagne Cedex
Tel : 02.99.41.35.35 / Fax : 02.99.41.34.34

Maître de stage : Delphine ROUXEL

Quels sont les apports de la concertation dans les projets d'aménagements urbains ?

What are the contributions of consultation in urban development projects?

Résumé :

La concertation est un outil dans les projets d'aménagements urbains qui est de plus en plus utilisée et demandée par les différents acteurs de l'aménagement du territoire (élus, citoyens, spécialistes techniques). Comment cet outil est-il mis en application dans les bureaux d'études, et qu'apporte-t-il aux projets ?

Deux exemples de concertation, réalisés pendant mon stage, sont étudiés puis comparés afin de dégager une vision de la concertation depuis un bureau d'études en urbanisme et paysage. Des enjeux globaux sur les processus de concertation et les apports qu'ils procurent aux projets d'aménagement du territoire sont dégagés. Une nouvelle définition de la concertation est déduite aux vu de ces expériences de terrain et des lectures sur ce sujet. Les points positifs et négatifs de la concertation étant alors discutés.

Abstract :

Consultation is a tool in urban development projects which is increasingly used and requested by the various actors in urban development (politicians, citizens, technical specialists). How is this tool used in design offices, and what does it bring to projects?

Two examples of consultations, carried out during the internship, are studied and compared in order to identify a vision of consultation from design office in urban planning and landscape. Global issues on the consultation process and the contributions they provide to development projects for the area is cleared. A new definition of consultation is deducted to the views of those field experiment and lectures on the subject. The positive and negative points of consultation are discussed from the views of this experience.

Mots-clés : Concertation, aménagement urbain, Ploemeur, Saint-Lunaire, participation, communication

Key Words : Consultation, urban planning, Ploemeur, Saint-Lunaire, participation, communication